



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE
L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE

RAPPORT FINAL DE LA MISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE

RAPPORT ÉTABLI PAR MADAME HELENE TANGUY,
MAIRE DU GUILVINEC
CONSEILLER RÉGIONAL DE BRETAGNE

ASSISTÉE DE MM. PHILIPPE FERLIN (IGGREF)
ET JEAN-MICHEL SUCHE (AGAM)

30 OCTOBRE 2008

TABLE DES MATIERES

REGARDS APRES UN AN DE MISSION

LISTE DES PROPOSITIONS D' ACTIONS

PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC

1. Situation de l'aquaculture en France, en Europe et dans le monde
 - 1.1. définition de l'aquaculture
 - 1.2. situation de la production aquacole en France
 - 1.3. situation de l'aquaculture dans le monde
 - 1.4. développement de l'aquaculture européenne
2. Contraintes et faiblesses de l'aquaculture en France
 - 2.1. principales contraintes
 - 2.2. faiblesses de la gouvernance
3. Opportunités et forces de l'aquaculture en France
 - 3.1. impacts positifs sur l'environnement
 - 3.2. compétences et savoir-faire
 - 3.3. outils de formation
 - 3.4. adéquation au marché
 - 3.5. création d'emplois directs et indirects
 - 3.6. induction d'activités économiques en aval
 - 3.7. cas particulier des collectivités d'outre mer

DEUXIEME PARTIE : PROPOSITIONS D' ACTIONS

1. Une véritable stratégie de développement globale et tous azimuts
 - 1.1. au niveau national
 - 1.2. les points urgents à traiter
 - 1.3. au niveau régional
 - 1.4. au niveau européen
 - 1.5. des outils adaptés
2. un accompagnement fort et durable des entreprises
 - 2.1. l'accès au foncier
 - 2.2. la recherche développement
 - 2.3. l'organisation professionnelle
 - 2.4. le financement des investissements et la transmission des entreprises
 - 2.5. la commercialisation des produits et les marchés
 - 2.6. le suivi des conditions de concurrence des produits importés
 - 2.7. le développement à l'étranger
 - 2.8. la communication

ANNEXE 1 : LETTRE DE MISSION

ANNEXE 2 : PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA MISSION

ANNEXE 3 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

ANNEXE 4 : TABLEAU DE COMPARAISON DES REGLEMENTATIONS EN EUROPE

REGARDS APRES UN AN DE MISSION :

Autour de nous, rares sont ceux qui remettent en question l'élevage des bovins, ovins, volailles... dans nos campagnes.

Mais, avec des nuances liées aux espèces ou aux traditions locales, l'élevage des poissons, voire même des coquillages n'est pas devenu pour tous une évidence.

Tel serait le tout premier constat d'une année largement consacrée à comprendre la filière aquacole française, son acceptabilité dans notre pays et ses possibilités de développement.

Et pourtant, ce sont les mêmes, ceux suspicieux de l'écologie d'une exploitation, ou ceux irrités par l'activité voisine, qui achètent de façon croissante toujours plus de saumons d'Ecosse, Norvège (...), de perches du Nil ou de pangas et crevettes asiatiques ... par exemple.

Quel paradoxe ! Les Français préfèrent manger français, tous les sondages le confirment, ... et mettent dans leurs caddies trois produits halieutiques sur quatre de provenance étrangère, souvent sans grande information sur les conditions de production ou transformation.

La consommation mondiale de poisson croît de manière exponentielle. La pêche ne pourra, seule, satisfaire les besoins de nos populations.

L'aquaculture aura donc, nécessairement, un rôle de plus en plus important, tous les économistes l'écrivent.

Quelle place la France veut-elle prendre dans ce défi, au moment où M. J. Borg, Commissaire Européen, annonce la volonté de doubler la production aquacole européenne d'ici 2030, en la portant à plus de 40 millions de tonnes, et en voulant aller plus vite et plus loin que la précédente communication de 2002 sur « une stratégie pour le développement durable de l'aquaculture européenne ».

La mission que j'ai eu l'honneur de conduire s'achève sur une liste de suggestions à débattre, sur une radiographie la plus complète possible en un temps donné.

Toutefois, avec modestie, je dirai qu'il ne s'agit là que d'éléments propres à bâtir pour notre pays une vraie stratégie qu'il ne m'appartient pas, seule, de définir.

Les nombreux entretiens avec les ministres, leurs collaborateurs immédiats, les dirigeants de l'administration, les élus et responsables régionaux, ..., me rassurent sur la prise de conscience nationale d'une nécessité urgente et impérieuse de relancer une vraie politique de développement durable de l'aquaculture française.

L'implication de M. Barnier, Ministre de l'Aquaculture et de la Pêche, et de la Direction des pêches et de l'aquaculture dans la préparation d'une prochaine communication européenne dans ce domaine en témoigne.

Les choix réalisés pour la mise en œuvre du Fonds Européen à la Pêche (FEP) soulignent par ailleurs la volonté de soutenir les investissements aquacoles pour une production respectueuse de l'environnement et garante de la qualité sanitaire des produits.

Enfin, la part active jouée par la France dans la rédaction d'un mémorandum pour le développement de l'aquaculture en Europe, signé en juin dernier, démontre la volonté du gouvernement d'initier un nouvel élan pour cette filière.

Le document en a dessiné le cadre :

- permettre le développement d'une politique intégrée pour l'aquaculture
- promouvoir les produits de l'aquaculture, encore mal connus
- développer des produits sains, dans le respect de l'environnement
- et mettre en place des outils d'accompagnement nécessaires à son avenir.

A la France d'en décliner les conséquences concrètes. Face aux initiatives prises et soutenues dans beaucoup d'Etats Membres de l'Union Européenne - Grande-Bretagne, Irlande, Espagne ..., mais aussi les pays de l'Est, comme la Pologne notamment – nous sommes à l'heure du choix.

L'AQUACULTURE FRANÇAISE, QUEL VISAGE ?

Prononcez le mot « aquaculture » et attendez la réaction. Selon votre interlocuteur, vous aurez des remarques aussi variées que celles réduisant l'aquaculture à la seule pisciculture, d'autres aux seules productions marines littorales, et certaines l'associant arbitrairement à des problèmes de pollution, et très honnêtement, pour reprendre les termes d'un haut fonctionnaire : « une production invisible au niveau national ».

...D'invisible à oubliée... il n'y a qu'un pas. C'est le sentiment que j'ai ressenti quand les acteurs de cette filière veulent prendre leur place dans les lieux majeurs des négociations : COMOP du Grenelle de l'Environnement, Contrats de projets Etat/régions, Agence de l'Eau (mais évolution récente), Aires Marines Protégées, projets de lois, de directives... La faute s'avère partagée. Si la profession n'est pas suffisamment présente en amont des décisions, les raisons tiennent aussi à ses spécificités, à l'image « floue » des produits.

L'aquaculture est multiple et « éparpillée »..., faite de petites structures. Multiple car elle rassemble des métiers très différents : de l'ostréiculture et la mytiliculture aux diverses piscicultures que sont celles des étangs, celles installées sur des cours d'eau ou celles de cages en mer. Et pour chaque production de très diverses méthodes et tailles d'entreprise : ... du conchyliculteur-artisan vendant ses huîtres captées sur naissain aux marchés voisins, de l'agriculteur-pisciculteur d'étang pratiquant le tourisme pêche, du producteur de petits poissons pour aquariums, à des exploitations modernes de plusieurs centaines de tonnes de truites, d'ombrines, bars, daurades, ou d'écloseries industrielles d'huîtres.

Autant de vécus, d'attentes : pour être compréhensible et efficace, parler d'un seul discours respectueux des particularismes et cependant unitaire n'est pas chose simple.

J'avais l'inconvénient ... ou le privilège de connaître très peu l'aquaculture. Pendant un an, au fil des rencontres, des impressions m'ont marquée.

L'aquaculture a une histoire. Elle porte un héritage culturel, un savoir-faire parfois ancestral. Je pense à tous ces paysages splendides et précieux pour notre biodiversité, façonnés par la main de l'homme : ces étangs de la Dombes, ces marais littoraux, ces « claires » – mais aussi à l'art du captage des coquillages sauvages pour en discipliner grossissement et production, et à l'attention portée à l'eau, qu'elle soit douce ou salée.

Car s'il y a bien un point commun entre tous les aquaculteurs, il est là : l'eau... au point de vouloir être reconnus comme des sentinelles de la qualité de l'eau.

Et si tout élevage comporte à l'évidence une incidence sur la composition de l'eau, il est fini le temps de certains professionnels irresponsables.

Partout, j'ai rencontré des passionnés, très souvent des familles entières, sur plusieurs générations. Des « prisonniers sans barreaux », tant la surveillance et le rythme du travail n'ont ni horaires, ni vacances. Combien en ai-je rencontré, ne prenant que quelques jours de congés parfois... certaines années, pas toutes ! Face à cette énergie déployée, il m'a fallu entendre des clichés, des constats, des regrets. En premier lieu, les images véhiculées par les médias et transmises par la population de façon simpliste ont la vie dure. Si huîtres et moules jouissent d'une belle image sur nos tables, le métier d'ostréiculteur paraît passéiste... bien peu connaissent les recherches constantes sur les plans génétique, sanitaire, ... réalisées.

Quant à la pisciculture, elle véhicule notamment une critique liée à l'alimentation de poissons ou à la pollution générée. Même les échanges apportant des éléments scientifiques sur l'évolution de la composition des aliments au profit de substances végétales, ou les garanties d'un contrôle satisfaisant des rivières en aval ou des fonds sous-marins n'arrivent pas à modifier les postures intellectuelles...

sauf avec les organisations écologistes non-gouvernementales rencontrées, pour lesquelles il n'y a pas d'opposition de principe...

Toutes se disent favorables à l'aquaculture sous toutes ses formes, mais soit ne se sont pas encore investies dans le sujet car « ce n'est pas une priorité écologique en France », soit savent qu'il s'agit d'ajustements à régler sans renier la pertinence de l'activité.

Mais une phrase dans une émission de télévision à grande écoute possède une telle force de destruction...

En second lieu, et notamment sur le littoral, à terre comme en mer, l'aquaculture est devenue l'enjeu de conflits d'usage, exacerbés parfois.

Si nous n'avons pas des zones conchylicoles depuis plusieurs décennies, serait-il possible de les créer toutes aujourd'hui sur notre bande côtière ? A l'évidence non, tant la pression foncière et la coexistence d'intérêts divergents entre résidences et activités économiques deviennent conflictuelle (ex. : Sangatte, la Baie du Mont-Saint-Michel...).

De même, les piscicultures marines soulèvent les mêmes réactions d'intolérance, sous des prétextes environnementaux pas toujours scientifiques... c'est alors que la vue de bouées identifiant des cages devient pollution visuelle... ou les flotteurs des cages en mer une gêne à la plaisance.

Sait-on pourtant que toutes les cages de pisciculture marine situées autour de notre littoral métropolitain pourraient entrer dans le seul « vieux » port de Marseille ?

Pour être sérieux, force est de relativiser les enjeux environnementaux.

L'ensemble de ces conflits d'usage pèse sur la rentabilité des entreprises, bloque le développement et souligne la fragilité de notre réglementation puisque les décisions sont de plus en plus prises par les juges !

De nouvelles structures de gestion sur les façades maritimes offrent une vraie alternative. Saluons ainsi « TPM » (Toulon, Provence, Méditerranée), portée par la région Provenances-Alpes-Côte d'Azur, qui a identifié trois sites potentiels de développement. Pourra-t-elle les imposer ?

En troisième lieu, j'ai constaté une véritable volonté des professionnels à s'organiser et à s'entourer de conseils.

Le Conseil National de la Conchyliculture et les différentes Sections Régionales Conchylicoles font un vrai travail en lien avec IFREMER, impliqué dans les territoires... (ex. : génétique de huîtres, performances de croissance, etc). Leur poids est reconnu, y compris à Bruxelles.

Chaque bassin ostréicole travaille sa renommée, souvent avec pertinence, même si les huîtres bougent beaucoup entre leur « naissance » et leur dernière eau d'affinage.

Partager une stratégie nationale unitaire ne va parfois pas sans certaines difficultés.

Le Comité Interprofessionnel des Produits de l'Aquaculture (CIPA) et la Fédération Française d'Aquaculture (dans les deux cas, le terme d'aquaculture étant utilisé dans l'acceptation « pisciculture » uniquement) portent une énergie remarquable tant leurs moyens sont faibles face aux enjeux à relever.

En permanence contraints d'être sur la défensive immédiate, soit aux côtés d'un producteur, soit face aux évolutions réglementaires, leurs acteurs ne peuvent financièrement suffire à porter seuls les éléments du développement nécessaire de leur filière.

A leurs côtés, notre administration déconcentrée n'a souvent plus de « pilote » développeur, plus de moyens financiers suffisants à présenter, et avoue même, pour reprendre les termes d'un représentant d'une DDAF, n'avoir pour rôle que celui de « freiner l'exploitation, voire la fermer » ! (les autorisations peuvent prendre des années d'instruction).

Le partage des rôles entre les représentants du MEEDAT et du MAP, mais aussi entre l'Etat et les Régions, sans oublier les compétences souveraines des communes en matière d'espace (PLU, SCOT, ...) ne rend pas suffisamment claire la problématique.

« Démarrer pour un pisciculteur artisan... une mission impossible », nous confiait le responsable d'un cabinet d'étude. « Quant aux producteurs français, ils ont des projets, mais leur développement se fait à l'étranger ».

L'AQUACULTURE FRANÇAISE : UN ATOUT ECONOMIQUE TRES FRAGILE

Après les impressions laissées par cette découverte, force est de constater l'extrême fragilité de l'aquaculture française. Il est toutefois nécessaire de la moduler en fonction des productions.

Nous n'avons pas eu le temps d'étudier **l'algoculture**. Elle ne représente qu'un poids économique très faible, mais après des soubresauts, son avenir semblerait se conforter tant en transformation pharmaceutique et cosmétique qu'en alimentaire... voire énergétique ?
Il serait pertinent de faire le point pour susciter, encadrer et soutenir de nouveaux investisseurs.

La conchyliculture est la force de l'aquaculture française – les chiffres en témoignent. Elle compte un nombre d'emplois s'approchant de celui de la pêche métropolitaine, et anime, à l'année, bien des secteurs de notre littoral.

Son avenir n'est pas globalement remis en cause, sous réserve que les sites de production actuels soient incontestés et que d'autres puissent être autorisés... car il serait regrettable qu'en disposant du savoir-faire et du marché, nous continuions à importer la moitié de notre consommation, en moules par exemple.

Il est par ailleurs indispensable de se projeter dans l'avenir : nos enfants, ... petits-enfants seront-ils aussi friands que nous d'huîtres crues... à ouvrir ? Des initiatives de haute gastronomie nous font découvrir l'huître en beignet, sorbet, consommé, feuilleté...

Ne pas voir des évolutions possibles relèverait de l'inconscience.

La pisciculture est multiple. Aussi les animaleries font florès, ... et les aquariums entrent de plus en plus dans les maisons, les bassins d'ornement dans les jardins. On importe beaucoup d'espèces de poissons. On sait aussi en cultiver. Cette filière émergente mérite une plus grande reconnaissance et un soutien.

La carpe a eu longtemps sa place sur la table, avec bien d'autres poissons d'eau douce. On en importe désormais. Nos étangs, faute de rentabilité, risquent d'être asséchés. Les responsables en sont les cormorans, les hérons ..., en nombre croissant.

La survie à la fois de zones humides remarquables et d'activité économique dans des territoires très ruraux est en jeu.

L'image de la truite (6^{ème} poisson frais consommé par les ménages) s'efface derrière celle du saumon, presque toujours d'importation. Sa production de plus en plus respectueuse de l'environnement et sa transformation en font des outils efficaces d'aménagement du territoire. Que seraient certains villages des Landes sans les quelques centaines d'emplois générés par l'élevage et la transformation de la truite ?

Une très forte campagne d'image doit être menée pour que nous ne soyons pas seulement les producteurs d'œufs utiles aux pisciculteurs européens.

Turbot, bar, daurade, doivent leur élevage à la recherche française... Ils sont produits massivement hors de nos frontières et envahissent, à bas coût, nos étals de poissonneries. Les investissements sont lourds, d'autant plus qu'ils se font en mer pour partie.

Un accompagnement sous toutes ses formes doit se mettre en place pour développer l'éventail des espèces. L'Espagne s'y est fortement engagée. En France, le maigre, la sériole d'aquaculture arrivent sur les marchés. Notre recherche doit accompagner vite cette évolution. Des poissons comme le tilapia, le cobia, grandissent vite et peuvent être rentables si leur image bien vendue génère un prix de commercialisation suffisant.

Dans nos îles et spécialement aux Antilles, même en petites quantités, cette production est un facteur d'emplois indiscutable.

Quelle que soit la production aquacole, notre mission a mesuré combien sa pérennité reposait sur ses labels. La production française, dans ce domaine comme bien d'autres, doit se distinguer par sa qualité, qu'il s'agisse de label rouge, de bio, de références de terroirs. L'appui du tout récent « Plan Barnier » en faveur du « bio » doit devenir un outil privilégié pour la, filière en accompagnement du FEP.

Le rapport présente une liste d'orientations majeures, mais aussi des suggestions concrètes propres à soutenir notre aquaculture. Il précise les déplacements effectués et s'appuie sur les centaines de rencontres réalisées, toujours très riches d'instructions.

Je tiens ici à remercier tous ceux, quelle que soit leur fonction, qui ont accepté de donner du temps et souvent apporter des contributions. Les comptes-rendus de chaque visite et de chaque réunion sont annexés au rapport remis aux deux ministères commanditaires.

Ce rapport représente un travail important. Je veux témoigner explicitement toute ma reconnaissance aux deux experts nommés à mes côtés : M. Philippe Ferlin, Ingénieur Général du Génie rural des eaux et forêts, et M. Jean-Michel Suche, Administrateur Général des Affaires Maritimes.

Leurs expériences, compétences, disponibilité et implication au service de cette mission furent essentielles. Je sais qu'ils demeurent des interlocuteurs privilégiés pour la mise en œuvre d'un « plan » aquacole à initier rapidement.

EN CONCLUSION, QUELQUES MOTS :

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : « UNE REVOLUTION BLEUE A FAIRE »

Sans volonté politique forte, l'aquaculture française n'a pas d'avenir. En prononçant cette affirmation, je mesure qu'elle doit se nuancer.

La conchyliculture possède un marché certain... mais essentiellement franco-français et sans progression... Le vieil adage qui veut que l'on régresse quand on ne progresse pas en économie n'est pas anodin.

La pisciculture porte des espoirs évidents, mais face à l'invasion de ses concurrents étrangers, son avenir ne se fera que sur la qualité. Une qualité qu'il faut médiatiser avec des signes de reconnaissance. Le consommateur ne connaît pas la production française. Il a besoin d'être informé, rassuré et attiré. Si la France le veut, il est encore temps pour elle de prendre une place ambitieuse dans le grand mouvement de production initié par l'Europe. L'Espagne, outre son FIOM, largement doté et puissant, n'hésite pas à financer une fondation à cette fin.

Cette finalité passe par :

la protection des sites actuels et la recherche de nouveaux sites potentiels en zone rurale (une région comme le Limousin par exemple est prédisposée), sur le littoral et en mer. Le réchauffement climatique peut dans ce domaine faire évoluer les situations passées. La démarche de gestion intégrée de la zone côtière offre le support nécessaire. Notre mission a été sensible à la démarche lancée par M. Le Ministre de la Pêche et de l'Agriculture en août dernier auprès des Préfets des Région.

De même, les travaux d'une région éminemment maritime comme la Bretagne, avec l'adoption de sa Charte des espaces côtiers, et un plan d'action en faveur de la pêche et de l'aquaculture, sont de nature à provoquer les consciences et conforter les entreprises.

L'avenir de notre littoral doit se faire en bonne intelligence entre protection et activités économiques et sociales.

Il en est de même pour la mer. Plusieurs exploitations aquacoles en mer et à terre s'exercent en zone Natura 2000. Demain, il faut souhaiter des cages de poissons dans une aire marine protégée, aux côtés des éoliennes, de récifs artificiels, dans le respect des zones de pêche. « L'avenir piscicole français est en pleine mer, à trois kilomètres de nos côtes environ », affirme l'un de nos chercheurs d'IFREMER.

A l'évidence, si les décisions de créations ou d'extensions d'exploitations doivent être laissées aux juges des tribunaux administratifs, ou subordonnées à une sorte de vague « acceptabilité sociale locale », le poids de lobbies divers – (souvent portés par la défense d'intérêts patrimoniaux ou... plus égoïstes encore) - portera un coup fatal à l'aquaculture maritime.

Au même titre que les exigences de la vie de nos ports, celles des activités aquacoles doivent faire partie du « porter à connaissance » préalable à toute démarche d'organisation de notre espace, et donc à la rédaction de nos divers documents d'urbanisme.

Anticiper sur des lieux à réserver est une question de bonne gouvernance, encore faut-il qu'ensemble nous placions la richesse économique générée localement par l'aquaculture comme une priorité nationale.

La réglementation évolue et porte sur de nombreux aspects :

Elle est pour une grande part une adaptation française des directives européennes. Sa rédaction nationale s'effectue dans la négociation avec les professionnels. Toutefois elle demeure :

- plus rigoureuse que dans d'autres pays européens
- lente à s'expliquer dans des circulaires et parfois pas assez réactive
- trop complexe pour des très petites entreprises souvent artisanales, car mal adaptée aux problématiques spécifiques locales
- interprétée de manière variable par les services instructeurs

Il est indispensable – et vital pour une grande partie de la filière – que notre réglementation s'adapte aux réalités concrètes sur le terrain pour faire progresser l'ensemble des entreprises, sans prendre le risque d'en condamner. Par exemple, la Directive Cadre sur l'Eau, dont l'application en l'état se traduirait par la fermeture de très nombreuses piscicultures françaises.

- un engagement sur un délai maximum de procédure d'instruction (1 an ?), dans le même esprit que les permis de construire, serait appréciable.

Notre recherche fondamentale et appliquée est reconnue... y compris de nos concurrents qui ont parfois les moyens financiers de s'offrir le savoir français... et déstabiliser nos entreprises sur leurs propres marchés...

Globalement, nos chercheurs sont appréciés et reconnus. Il est nécessaire de redonner plus de moyens dans des programmes de génétique, de recherche-développement, d'approches techniques... car le tissu économique ne peut le financer. L'exemple norvégien est, à ce niveau, exemplaire. Nos entreprises aquacoles, petites, ont besoin de l'accompagnement technique public, par exemple sur les procédés de recyclage de l'eau en pisciculture d'eau douce.

L'essor de l'aquaculture française passera par l'effort à reprendre dans ce domaine. Nos voisins ont placé cette priorité dans leurs plans de développement de leur aquaculture (et de la pêche) ... et risquent de très vite dépasser le niveau de performance français.

Les lieux de décision autour de la filière aquacole sont éclatés entre ministères, niveau national et niveau déconcentré, administration d'Etat et services territoriaux.

Pour les interlocuteurs professionnels, le paysage est trop diffus et complexe... avec des forces parfois centrifuges.

Une équipe de pilotage étroite doit se constituer entre le MEEDAT et le MAP, avec la désignation d'un fonctionnaire relais, expert, sur le terrain, par région a minima. Ce dernier sera naturellement aussi l'interlocuteur des collectivités territoriales.

Il est indispensable de parler un nouveau langage, le plus pragmatique possible.

Une organisation nationale porteuse d'une stratégie, d'un plan, d'un programme, et responsable de leurs mises en place et évaluations est à imaginer. Elle doit permettre de resserrer autour d'une même table tous les partenaires utiles à la mise en œuvre d'une politique.

Son poids redonnera une lisibilité à la filière, et lui permettra d'être plus associée aux débats nationaux de nouvelles gouvernances. Il confortera la profession comme interlocuteur dans la définition des politiques publiques, notamment budgétaires.

Il serait pertinent de s'interroger sur la place de l'aquaculture dans le réseau des Chambres d'Agriculture ou dans celui des Comités Régionaux des Pêches et de leurs instances nationales. La représentation d'une profession dans sa force et sa pertinence peut faire ou non sa pérennité.

On comprendra que tout ce qui pourra fédérer **un vrai réseau réactif** autour des productions aquacoles est une nécessité. La performance se trouvera dans une baisse des charges d'exploitation, une meilleure adéquation entre la demande et l'offre des produits, une augmentation de la valeur ajoutée, et une visibilité réglementaire plus grande à long terme. Ce sont les conditions pour garantir la transmission des entreprises et l'installation des jeunes.

Cela passe aussi par une dynamique **d'interprofession**, car quelle que soit la bonne volonté, le décideur final demeure le consommateur, et il demande aux producteurs de jouer la transparence (traitement ou pas, alimentation, modalités d'élevage...).

Aujourd'hui, après des années de récession piscicole, l'urgence est de bloquer la chute en se donnant collectivement les moyens de conserver toutes les exploitations actuelles.

La France s'enorgueillit d'être le 1^{er} (ou le 2^{ème}) producteur de caviar au monde... le meilleur conçu en aquaculture, dit-on... mais peine à considérer sa production piscicole comme une priorité.

Qu'en serait-il aujourd'hui de l'agriculture française et de son rôle au niveau international si certains n'avaient défendu son droit à produire ?

Qu'en serait-il de nos territoires très ruraux ou périphériques s'il n'y avait les emplois aquacoles directs et indirects ?

Le sujet est d'actualité pour l'aquaculture... comme plus largement pour la filière des produits aquatiques. Il est temps d'arbitrer avec une finalité : concevoir un développement durable où tout soit fait pour soutenir l'activité humaine.

Et ... « I have a dream... » celui de voir tous les professionnels de la « filière bleue », celle de ces produits aquatiques, eau douce ou eau salée, tant recherchés par nos concitoyens, s'unir pour mieux expliquer leur savoir-faire, mieux vendre la « garantie française » de leurs apports (pêche ou aquaculture)... car sur un étal, l'acheteur cherche à être rassuré et aime reconnaître le produit proposé (« ...le consommateur ne sait pas reconnaître un poisson d'eau douce d'un poisson d'eau salée », dicit un responsable de la Fédération du Commerce et de la Distribution) ... mais la prise de conscience du « bien manger » se confirme.

C'est une « révolution bleue » qu'il faut mener pour reprendre un terme entendu en Espagne. Elle doit être menée en lien avec la pêche. A l'image de la loi sur les énergies renouvelables, l'aquaculture a besoin du souffle et des moyens nécessaires à l'innovation.

En Norvège, en Espagne, nous n'avons pas entendu de distinction entre les deux métiers dans la volonté politique affichée.

Désormais à la France de préciser la méthode et les outils utiles pour que notre aquaculture réussisse le double enjeu de l'accès aux espaces productifs et à la préservation de la qualité des milieux.

Puisse ce document y apporter sa modeste contribution technique.

Hélène TANGUY

RELEVÉ DE PROPOSITIONS POUR UNE STRATÉGIE AMBITIEUSE
AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE L'AQUACULTURE FRANÇAISE.
(extraits de la deuxième partie du rapport)

- I- Une stratégie pour les pouvoirs publics.
 - a. Au niveau national
 - i. Adoption d'une directive nationale pour le développement de l'aquaculture durable, dans l'attente d'une loi d'orientation « pêche-aquaculture ».
 - ii. Elaboration d'un document stratégique à caractère interministériel
 - iii. Création d'un Conseil national de l'aquaculture
 - iv. Rédaction d'un Code de l'aquaculture réunissant, simplifiant et mettant en cohérence les différents textes réglementaires
 - v. Traiter les questions urgentes en suspens
 - vi. Intégrer l'aquaculture dans la liste des activités évoquée dans le projet de loi de transition environnementale
 - b. Au niveau régional
 - i. Bâtir des schémas régionaux durable de l'aquaculture
 - ii. Créer un comité régional de l'aquaculture
 - iii. Désigner un service instructeur unique
 - iv. Encadrer les délais d'instruction des dossiers
 - v. Former les cadres des administrations
 - vi. Poursuivre l'assistance au développement dans les collectivités outre-mer
 - c. Au niveau européen
 - i. Renforcer les recherches coordonnées destinées à anticiper les développements futurs
 - ii. Harmoniser les divers règlements
 - iii. Etudier la formule de l'écotaxe aux frontières
 - iv. Prendre l'initiative de requalifier les produits de la pêche et de l'aquaculture comme des produits agricoles et non industriels dans les négociations de l'OMC
 - d. Concevoir de nouveaux outils ou adapter ceux existant
 - i. Créer des outils de planification
 - ii. Instituer l'aquaculture dans les porter à connaissance des documents de gestion de l'espace
 - iii. Elaborer un guide expliquant les lignes directrices des procédures d'installation

- iv. Etablir une notice d'impact simplifiée
 - v. Impliquer les acteurs économiques de la filière dans les travaux de planification locale
- II- Un accompagnement fort et durable des entreprises
- a. Faciliter l'accès au foncier (mise à jour du décret du 22 mars 1983, créer un outil de préemption, investir dans des zones d'aménagement aquacole)
 - b. Associer les communes ou leurs groupements au développement du secteur en reventilant à leur profit les taxes et redevances
 - c. Renforcer le dispositif de R et D
 - d. Accroître la recherche technologique et économique dans le domaine de la commercialisation des produits
 - e. Créer un véritable Institut technique de l'aquaculture et renforcer les structures régionales de transfert et d'assistance
 - f. Adosser aux plans techniques et économiques la filière aux missions des Chambres d'agriculture
 - g. Créer un comité de liaison entre les trois interprofessions CNC, CIPA et CNPM
 - h. Soutenir l'innovation et couvrir les risques par des dispositifs adaptés, appuyés sur OSEO
 - i. Travailler sur la labellisation et l'étiquetage
 - j. Favoriser l'implantation à l'étranger de nos entrepreneurs
 - k. Investir dans une stratégie nationale de communications et d'actions pédagogiques

PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC

Les travaux de la mission se sont déroulés pendant une année entière, du 24 octobre 2007 au 31 octobre 2008, conformément à la commande ministérielle (voir annexe 1). Ils ont été conduits par les membres de la mission en sus de leurs autres tâches et activités.

La mission a organisé plusieurs auditions à Paris et en régions, des réunions de travail dans dix régions métropolitaines et quatre collectivités de l'outre mer ¹, visité une cinquantaine d'entreprises représentant divers types de production en eau douce comme en eau de mer et effectué 3 voyages dans des pays européens (Espagne, Norvège et Royaume-Uni), très dynamiques dans le domaine de l'aquaculture. Le programme de travail réalisé est présenté en annexe 2

Au cours de ces diverses visites et réunions, la mission a auditionné plus de 400 personnes (voir annexe 3), représentant l'ensemble des parties prenantes au développement de l'aquaculture en France : professionnels, administrations, chercheurs, représentants d'ONG, collectivités territoriales. Chaque audition individuelle ou en réunion collective a donné lieu à une fiche d'entretien. Toutefois, la totalité des acteurs économiques n'ont pu être à l'évidence rencontrés par la mission ; qu'ils veuillent bien trouver ici l'expression de nos regrets.

Comme cela avait été demandé par les deux ministres, la mission a remis deux notes d'étapes, la première en mars 2008 et la seconde en juillet 2008.

1 – SITUATION DE L'AQUACULTURE EN FRANCE, EN EUROPE, ET DANS LE MONDE

1.1- Définition de l'aquaculture.

Il s'agit de la définition de la FAO : « *Elevage d'organismes aquatiques (poissons, mollusques, crustacés, plantes aquatiques...)* avec deux conditions :

- *une intervention humaine dans le processus d'augmentation de la production : mise en charge régulière, alimentation, protection ...*
- *une propriété individuelle ou juridique du stock en élevage*

Cette définition large couvre aussi bien la pisciculture marine que la pisciculture en eaux douces et la conchyliculture. Elle ne couvre pas en revanche, les activités de pêche soutenues par l'aquaculture (repeuplement, « sea-ranching »), bien que celles-ci puissent être un débouché appréciable pour les entreprises aquacoles (écloseries de coquillages, fournisseurs de poissons de repeuplement).

1.2- Situation de la production aquacole en France.

1.2.1 - Production et évolution

En 2005, la production aquacole française en métropole était de **240 000 tonnes**, dont **189 300 tonnes de coquillages** et **50 700 tonnes de poissons et crustacés** (quelques tonnes pour ces derniers, élevés en anciens marais atlantiques). Il faut ajouter à ces chiffres, environ 500 tonnes

¹

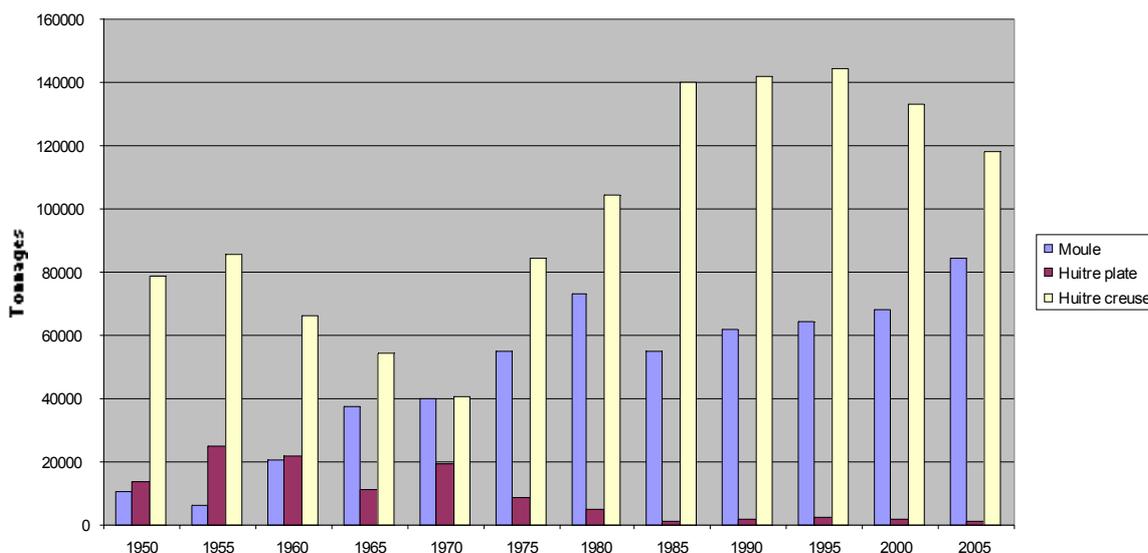
Les Territoires d'Outre Mer n'étaient pas inclus dans le champ d'investigation de la mission en raison de leur statut d'autonomie.

produites dans les régions et collectivités d'outre-mer (à l'exception des collectivités du Pacifique), dont plus de 450 tonnes de poissons et 20 tonnes de crustacés (principalement d'eau douce).

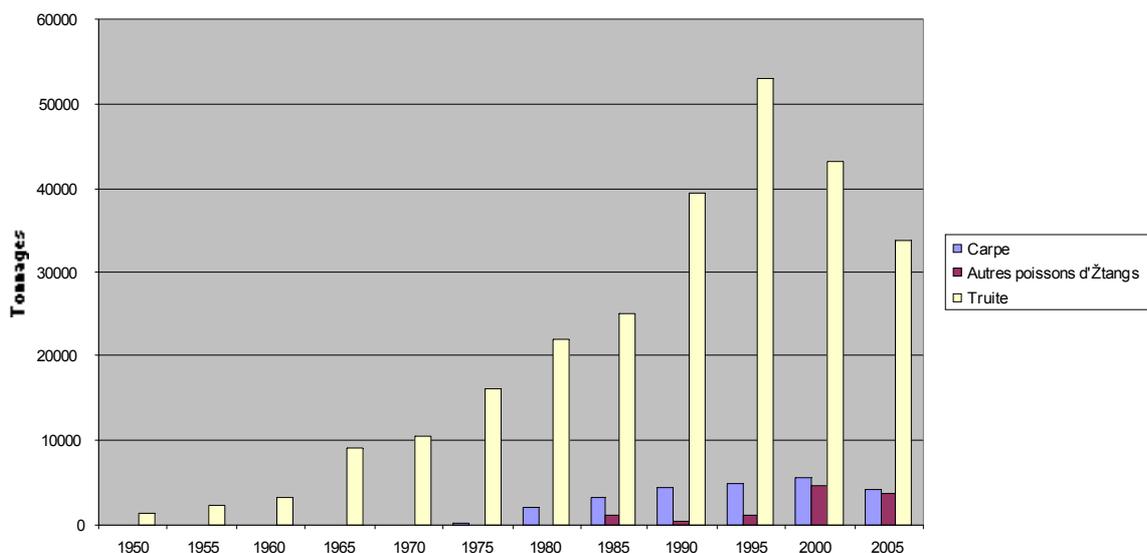
Cette production représente une valeur à la vente initiale de **533 millions d'euros** en métropole (et environ 4 millions d'euros en outre-mer), dont 385 millions pour la conchyliculture. Ces chiffres sont à comparer à ceux de la pêche maritime, qui représente en métropole une vente totale de 1 102 millions d'euros, pour un apport de 568 700 tonnes.

La production française connaît **une stagnation**, voire **une régression** depuis une quinzaine d'années. Historiquement cette production était restée très stable de la fin de la seconde guerre mondiale, jusqu'à 1970, avec un apport de l'ordre de 100 000 tonnes par an, dont 10 000 tonnes de poissons. Durant **les années 70 et 80**, grâce à une volonté politique affirmée de développement de ce secteur, à l'arrivée de nouveaux acteurs dans la profession piscicole, notamment dans le sud-ouest de la France, et à un développement important de la conchyliculture, en particulier de l'ostréiculture, cette production arrivait presque à **tripler ses apports** et se situait au début des années 90 autour de 280 000 tonnes. Les diverses contraintes qui sont nées à ce moment, et **l'absence de véritable stratégie au niveau national**, entraînèrent une régression progressive de la production piscicole passée de plus de 60 000 tonnes à 50 000 tonnes par an, et une stagnation de la production conchylicole.

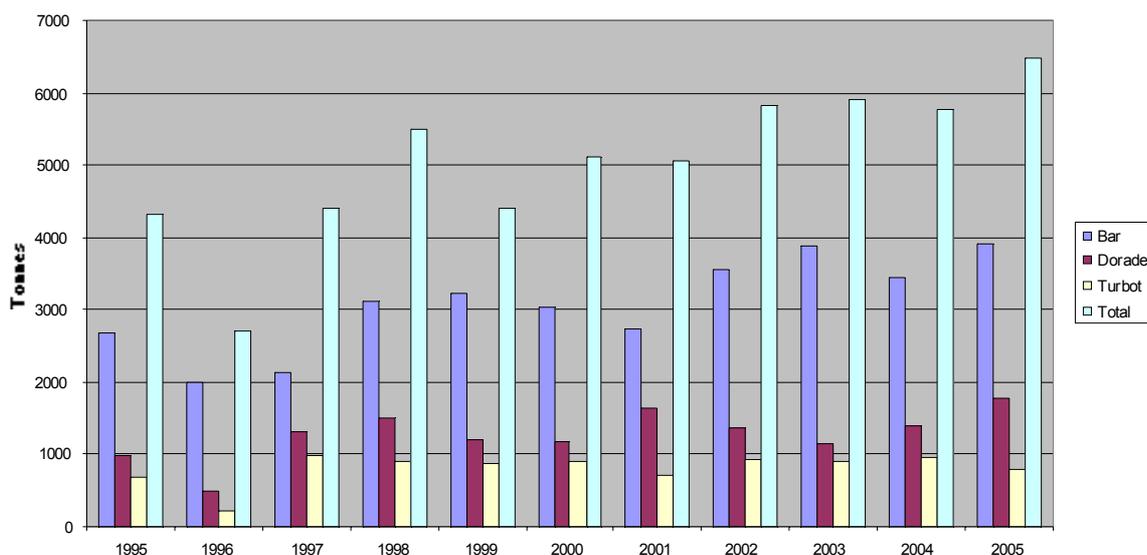
PRODUCTION D'HUITRES ET MOULES DE 1955 A 2005



PRODUCTION DE POISSONS D'EAU DOUCE DE 1955 A 2005



Production de la pisciculture marine en France de 1995 à 2005



1.2.2 – Entreprises et emplois

L'aquaculture est exercée par 4.230 entreprises, de taille et de types très variés. **La conchyliculture** regroupe 3.720 entreprises, dont les plus importantes dépassent en production 1.000 tonnes par an, mais où il est possible de trouver un grand nombre de petites entreprises familiales de 20 à 30 tonnes.

La pisciculture qui comprend principalement la salmoniculture, l'élevage de poissons marins et les nouvelles productions (notamment esturgeon et caviar), représente 430 entreprises, allant de quelques tonnes à plus de 4.000 tonnes par an en production.

Enfin, la production commerciale d'étangs est exercée par 80 entreprises (auxquelles il faut ajouter environ 50.000 exploitants à titre secondaire).

En terme d'emplois, l'aquaculture française est du même niveau que la pêche maritime en « **équivalent temps plein** », avec 12.700 emplois (contre 10.500 à 11.000 pour la pêche maritime). Ces emplois sont, pour une part importante, relativement qualifiés car 40 % d'entre eux sont occupés par des chefs d'entreprise, de plus en plus et de mieux en mieux formés.

1.2.3 - Marché et aval de la production

Le marché se caractérise par **une forte présence** des produits aquacoles français sur le marché national, **un faible niveau des exportations** vers d'autres pays, et **une pénétration forte de produits aquacoles d'importation**.

En conchyliculture, le marché de l'**huître** creuse et plate est une des caractéristiques de la France au sein de l'Europe, avec la plus forte consommation par habitant/an (2 kg environ), et la quasi absorption de l'ensemble de la production nationale (les échanges avec l'extérieur ne représentent que quelques milliers de tonnes). Le marché de **la moule**, en revanche, est divisé en deux types : le marché de **la moule de bouchots** (moule à haut pourcentage de chair et prix élevé) est typique de la France et s'affirme sur le frais (mais il a quelques difficultés à s'étendre), alors que **la moule d'importation** (Hollande ou Espagne) est surtout destinée à la transformation.

Le marché des **poissons d'élevage** est relativement national pour ce qui est de la truite (échanges de quelques milliers de tonnes avec d'autres pays européens), mais est beaucoup plus ouvert pour les poissons marins, notamment pour la dorade.

S'agissant de l'importation, il faut noter que les deux principales espèces à l'origine du déséquilibre de la balance commerciale des produits de la mer en France sont le saumon (575 Meuros en 2007, soit un peu plus que la valeur de la totalité de la production de l'aquaculture française) et les crevettes (539 Meuros en 2007), toutes deux issus de l'aquaculture.

On ne peut oublier la place importante des entreprises françaises dans **l'exportation d'œufs (truite) et d'alevins (poissons marins)** : la France est devenue **le premier exportateur d'œufs de truite en Europe** (le groupe Aqualande est le premier producteur d'œufs de truite au monde avec 400 millions d'œufs embryonnés, et tient 50 % du marché européen) et est aussi le premier producteur et exportateur d'alevins de bar et dorade avec 70 millions d'alevins par an dont plus de 50 % sont exportés.

Enfin, il faut également noter le développement récent mais rapide de l'esturgeon pour **le caviar**. Ce dernier marché est passé d'une situation de « niche », avec quelques tonnes dans les années 90, à un vrai enjeu commercial, avec un objectif de plusieurs dizaines de tonnes. En 2007, les producteurs français ont commercialisé 22 tonnes de caviar, pour un montant d'environ 20 Millions d'euros, ce qui situe **la France en première place mondiale**; mais elle est talonnée par l'Italie.

1.2.4 - Environnement « recherche -formation -développement »

Le secteur de l'aquaculture n'est pas un secteur isolé au niveau de son soutien scientifique, technique et économique.

Il dispose d'un environnement **scientifique** ancien et traditionnel en matière de conchyliculture et de pisciculture marine à travers **l'IFREMER**, de pisciculture d'eau douce à travers **l'INRA** (et autrefois du Cemagref). Malheureusement tous ces instituts ont sinon abandonné du moins fortement réduit leur effort dans plusieurs domaines de ce secteur,.

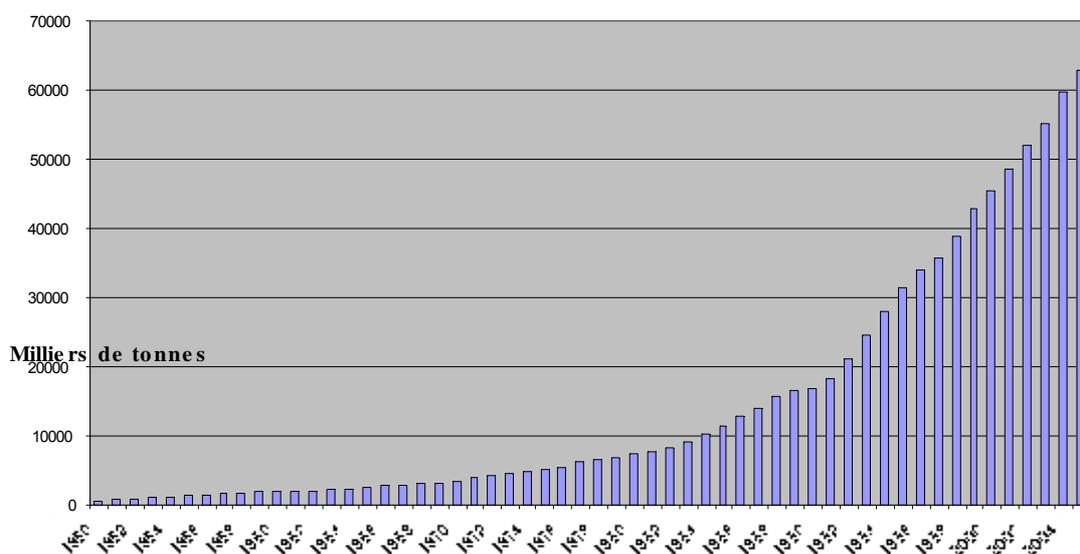
En matière de **formation**, le paysage est **complexe**, tant du fait des divers domaines et niveaux concernés que d'une tutelle exercée sur les établissements d'enseignements par **trois ministères différents** : le MAP, le MEEDDAT et le Ministère de l'Education nationale !

L'assistance technique est relativement faible au niveau des organismes socioprofessionnels, et très dispersée au niveau de l'ingénierie privée en très petites sociétés, sans relation étroite avec la recherche. Pour diverses raisons, et notamment **un manque de stratégie nationale en matière de développement et de valorisation des compétences issues de la recherche**, les deux grands groupes d'ingénierie dont la France disposait dans les années 80 et qui étaient reconnus dans le monde entier (France aquaculture et Sépia International), ont disparu.

1.3 – Situation de l'aquaculture dans le monde.

L'aquaculture mondiale a connu une progression constante des productions qui sont passées de 2 000 000 tonnes en 1960 à 63 000 000 tonnes (y compris les algues) en 2005 soit 40% des apports totaux en produits aquatiques, mais plus de 50 % si on exclut ceux de la pêche minotière. La valeur de ces apports est maintenant supérieure à celle des produits de la pêche. Son taux d'accroissement est sans commune mesure avec les autres productions animales (+ 230 % de 1990 à 2004, contre 88 % pour la volaille, 44 % pour le porc, 26 % pour les ovins et 17 % pour les bovins). On assiste d'autre part à une diversification croissante des systèmes, des espèces et des produits, répondant à la demande de la consommation orientée vers plus de choix, plus de praticité, plus de sécurité sanitaire.

Production mondiale de l'aquaculture de 1950 ^ 2005



Parmi les **productions piscicoles**, on constate un accroissement des espèces carnivores et omnivores, tant en eaux douces qu'en eaux marines, avec **un marché international très ouvert** (40 % des produits de la pêche et de l'aquaculture sont exportés, contre 12 % des produits animaux terrestres). L'aquaculture répond aussi aux demandes nouvelles des pays émergents qui consomment de plus en plus de produits aquatiques (la Chine atteint près de 30 kg/hab./an actuellement, contre 15 kg/hab./an dans les années 80).

Par l'importance et la régularité de ses apports, la pisciculture a un poids croissant sur les prix de produits aquatiques, et acquiert une position plus forte vers l'aval.

Mais elle connaît aussi **des problèmes liés à sa croissance forte** :

- un accroissement des problèmes **environnementaux** ,
- un développement de **maladies** encore peu contrôlé,
- un risque de **banalisation** des produits,
- une **concurrence** forte de pays à faibles coûts de main d'œuvre,
- une pression de plus en plus forte sur le **prix des intrants**, l'aquaculture étant devenue la première activité consommatrice de **farines et d'huiles de poissons**.

La conchyliculture n'est pas complètement à part dans les évolutions décrites ci-dessus; si la très forte croissance de la production des coquillages élevés observée au plan mondial (2 millions de t. en 1983, et 11,8 millions de tonnes en 2005, soit une augmentation de plus de 600 %) s'explique par la production chinoise (490.000 tonnes en 1983 et 9,5 millions de tonnes en 2005), elle reste essentiellement nationale et n'a pas de prolongement dans les échanges mondiaux. Le niveau des exportations des bivalves d'aquaculture s'établit globalement à 1,5 millions de t. en 2005, soit à peine 12% de la production mondiale.

La pression sur les prix des intrants, lorsqu'il s'agit par exemple du carburant utilisé pour le transport ou de l'acier pour les tables conchylicoles, est également une contrainte pour les élevages de coquillages.

La conchyliculture est plus victime qu'acteur des problèmes environnementaux, dans la mesure où la qualité des produits élevés dans le milieu naturel est directement conditionnée par la qualité satisfaisante de ce milieu. Pour autant, elle ne peut se considérer comme dégagée de toute obligation à l'égard de l'environnement ; des efforts sont nécessaires en matière de gestion des déchets et d'insertion dans les paysages.

1.4 - Développement de l'aquaculture européenne .

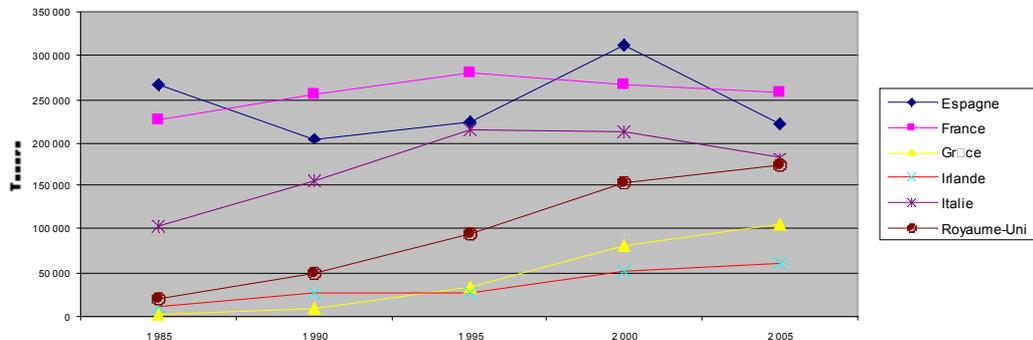
Sans atteindre les taux de développement des pays asiatiques, l'aquaculture européenne semble cependant pouvoir compléter, de manière plus significative, la pêche en crise dans l'apport en ressources aquatiques. En 2008, la production de l'ensemble du continent européen devrait ainsi dépasser **1,7 millions de tonnes pour la seule pisciculture** (dont près de 1 millions de tonnes pour le saumon !).

Les pays de l'Union européenne ont **doublé** leur production entre 1980 et 2000, en passant de 632 000 tonnes en 1980 à 1 260 000 tonnes en 2000. Cette évolution aurait pu être encore plus marquée si la période de transition dans les nouveaux pays d'Europe centrale et orientale ne s'était traduite par une forte diminution de leur production jusqu'au début des années 2000. Depuis lors, du fait de leur adhésion à l'UE, de l'ouverture des marchés et des capitaux et des soutiens financiers qu'ils peuvent y trouver, tous ces pays ont vu leur production aquacole se remettre à croître et tout laisse à penser qu'ils retrouveront et dépasseront sans doute leur niveau des années 80, même si en 2007 seule la Pologne arrive à faire partie des 10 premiers pays producteurs.

Au sein de l'Union européenne, **la France** reste, selon les années, le premier ou le second producteur aquacole . Toutefois, cette situation résulte pour l'essentiel de la conchyliculture (qui représente actuellement en tonnage plus de 78 % de la production aquacole totale). De plus, l'avance qu'elle avait dès la fin de la seconde guerre mondiale (elle représentait alors les **2/3** de la production de cette région, avec 104 000 tonnes en 1950) s'est progressivement résorbée, et actuellement force est de constater que sa contribution n'est plus que d'un peu plus de **20 %** ,

avec une production de 258 000 tonnes en 2005 sur un total de 1.152.000 tonnes. Si cette production a été multipliée par 2,5 durant ces 55 dernières années, de nombreux pays ont vu leur aquaculture se développer beaucoup plus vite (173.000 tonnes en Grande-Bretagne en 2005, contre 30 tonnes en 1950 !). Bien plus alarmante est l'évolution observée durant ces 10 dernières années qui ont vu cette production nationale baisser de 10 %, alors que dans le même temps l'ensemble de l'Union européenne augmentait de 10 % !

Production comparée des 6 pays les plus importants en Europe



1.4.1 - Politique de l'UE.

Dans le traité de Rome, les produits agricoles sont définis comme " les produits du sol, de l'élevage et de la pêche ". La politique de la pêche constitue donc un volet de la politique agricole commune (PAC). À ce titre, elle poursuivait les mêmes objectifs : accroissement de la productivité, stabilisation des marchés, garantie de la sécurité des approvisionnements et assurance de prix raisonnables au consommateur. Ce n'est qu'en 1983 qu'elle devient une politique commune à part entière : la politique commune de la pêche (PCP). Enfin, le Traité de Lisbonne sur le fonctionnement de l'Union européenne, qui doit être ratifié pour entrer en vigueur, prévoit d'associer la pêche à l'agriculture au sein " d'une politique commune de l'agriculture et de la pêche " (articles 32 à 38).

L'aquaculture au sein de ces divers textes **ne figurait pas comme une priorité de l'Union européenne**, mais plutôt comme une activité associée aux mesures concernant principalement la pêche, notamment en matière de rénovation des structures pour en améliorer la productivité (2^{ème} priorité de la PCP) ou d'organisation des producteurs et des marchés (3^{ème} priorité). La réforme de 2002 s'est aussi attachée beaucoup plus aux problèmes de la pêche maritime qu'à ceux de l'aquaculture.

Suite à la Communication de la Commission intitulée « Une stratégie pour le développement durable de l'aquaculture européenne » (septembre 2002), l'aquaculture est devenue **un véritable enjeu communautaire en 2005**, avec la prise de conscience par la Commission du développement de cette activité dans le monde entier et le fait qu'elle est la seule possibilité d'accroissement des apports pour le consommateur et l'industrie (4^{ème} priorité de la PCP). C'est la raison pour laquelle, la Commission a pris un certain nombre d'initiatives visant à donner à l'aquaculture une priorité dans la mise en oeuvre de sa politique pour les années 2007-2013:

- l'aquaculture a été inscrite dans le **Fonds Européen de la Pêche (FEP)** comme une des priorités au même titre que la transformation des produits;
- la Commission a engagé **plusieurs travaux de prospective** sur le devenir et les possibilités de développement de l'aquaculture à 20 ans : rapports de l'IPTS de Séville, conférences Consensus organisées par l'EAS, conférence de Bruxelles de novembre 2007
- le Commissaire Joe Borg souhaite présenter **une communication** sur une stratégie de développement de l'aquaculture dans l'Union européenne en fin 2008-début 2009.

En revanche, sur le plan **des relations commerciales internationales (OMC)**, les produits de l'aquaculture, comme ceux de la pêche d'ailleurs, sont considérés non comme des produits agricoles mais comme des **produits industriels** (NAMA, non agricultural market access), domaine dans lequel les pays dits « industriels » cherchent à adopter une stratégie « offensive » fondée sur un désarmement rapide de tous obstacles (quantitatifs ou tarifaires) aux échanges avec les pays tiers.

Le marché européen se trouve donc largement ouvert pour les produits aquatiques en provenance des pays tiers. Or, à l'évidence, les produits de la pêche et de l'aquaculture ne relèvent pas de la même logique que les produits industriels.

1.4.2 - Stratégies d' Etats membres de l'UE et de la Norvège.

Les Etats membres de l'Union européenne ont des approches et des stratégies diversifiées en matière d'aquaculture. Tous ont cependant inscrit cette activité dans leur priorité pour les prochaines années, et ont proposé d'utiliser une part importante des dotations du FEP qu'ils recevront pour ce secteur.

Certains pays (Irlande, Danemark, Italie, Espagne) ont établi des plans de développement incluant des réservations de zones, des outils de financement, des directives facilitant les installations. Presque tous les pays européens cherchent à simplifier les pratiques administratives facilitant ainsi l'installation de nouvelles exploitations ou l'extension d'exploitations existantes. On observe également des approches très favorables au développement dans les collectivités territoriales, dans les pays où elles disposent d'importantes marges d'initiative (Généralités en Espagne, ou dévolution en Ecosse au Royaume Uni par ex.).

Parmi les exemples que nous pouvons donner, nous prendrons ceux des 3 pays visités : Ecosse, Norvège et Espagne.

Ecosse

Pour le gouvernement écossais, l'aquaculture joue un triple rôle de **fourniture d'aliments de qualité, de développement économique et de maintien d'emplois** dans des zones rurales ou littorales défavorisées. Conscient de cette importance de l'aquaculture pour l'économie et l'aménagement du territoire en Ecosse, le gouvernement écossais a engagé une démarche dont l'objectif était de trouver un consensus avec tous les partenaires sur une **vision commune** du développement de l'aquaculture et d'établir un **dispositif permanent de consultation**.

Après avoir mené des discussions bilatérales avec l'ensemble des parties prenantes, un **Groupe de Travail (WG) Ministériel sur l'Aquaculture** fut installé, rassemblant tous ces acteurs : producteurs, consommateurs, ONGs, administration, politiques et scientifiques. Ce WG a eu pour première tâche d'élaborer un **Cadre stratégique pour le développement de l'aquaculture**, présenté aux élus en 2003. Ce document, et surtout la démarche engagée pour l'élaborer, a permis de dépasser les clivages et les frictions entre acteurs, notamment en favorisant la promulgation d'une loi-cadre sur la pêche et l'aquaculture en Ecosse (2007), en installant un Forum de recherche sur l'aquaculture (2004), et en rédigeant un code de bonnes pratiques. D'autre part, les contacts ont été maintenus et amplifiés entre les divers acteurs, à travers un **Groupe de travail tripartite** (administration, acteurs économiques, ONGs), et divers sous-groupes chargés d'analyser et de résoudre des problèmes particuliers (indicateurs sur l'environnement, contrôle des échappées de poissons, alimentation, contrôle des maladies et des parasites, etc.).

Devant le succès de l'initiative prise en 2000, et l'adhésion à la démarche de l'ensemble des acteurs, le gouvernement écossais a décidé d'entreprendre une révision du cadre stratégique pour les 5 prochaines années.

L'objectif à long terme reste le même : disposer d'une **activité aquacole durable**, en croissance, diversifiée, répondant aux attentes du marché et profitable, permettant de procurer des

bénéfiques économiques et sociaux pour l'Écosse, tout en préservant son environnement. Tout en faisant le meilleur usage des ressources aquatiques, cette activité doit contribuer à la vision à long terme de l'environnement marin, propre, sain, productif et biologiquement diversifié. Cette vision se place dans le cadre d'une croissance économique durable, soutenue par un *effort continu de recherche-développement*, encadré par des *règlements appropriés, proportionnels et raisonnables*, et favorisée par une *formation* adéquate de tous les acteurs : opérateurs, décideurs et régulateurs.

Les principaux problèmes qui restent à résoudre sont les suivants :

- la réservation de sites en nombre suffisant,
- l'accès au financement,
- le contrôle des échappées de poissons,
- le contrôle des parasites et l'accès aux produits de traitement adaptés,
- la compétition sur les marchés domestiques et à l'exportation
- la perception du public et l'image de l'activité.

Cinq thèmes – clés ont été identifiés :

- Santé des élevages
- Sites, planification et concessions
- Contrôle des échappées
- Marchés, commercialisation et image
- Financement.

Pour chacun de ces thèmes des actions sont proposées, notamment à travers la mise en place de groupes de travail spécialisés, d'application de directives nationales ou européennes, et d'utilisation prioritaire des fonds européens (notamment FEP).

Le document présentant ce nouveau cadre stratégique est mis en *consultation du public* depuis août 2008, avant d'être transmis au Parlement écossais (fin 2008). D'autre part, il est proposé en parallèle, l'adoption d'un « *Marine Bill* », sorte de loi-cadre pour la gestion de l'espace maritime, qui reprend des propositions de simplification administrative, avec notamment une seule administration chargée d'instruire les demandes d'installations (« Marine Scotland »), en reprenant les responsabilités de plusieurs entités actuelles (FRS, SFPA et Marine Directorate), et en se chargeant de consulter les administrations concernées qui ne seraient pas incluses dans cette nouvelle organisation (SNH, SEPA, autorités locales, etc.). Ce *portail d'entrée unique* va donc permettre aux promoteurs d'alléger et d'accélérer la procédure administrative d'installation, de modification ou d'extension. La consultation publique est également en cours.

Norvège

La Norvège a placé le développement de la filière « pêche-aquaculture » comme deuxième priorité nationale après les hydrocarbures. Ceci se concrétise en particulier par un effort soutenu en matière de recherche, propre à anticiper les besoins du développement futur tant en aquaculture qu'en pêche (prototypes de stations off-shore, automatisation de l'élevage et de la transformation, introduction de nouvelles espèces en élevage,...).

Le développement de l'aquaculture marine du saumon en Norvège a entraîné une demande de nouvelles licences, dont le nombre est passé de 500 en 1977 à 890 actuellement. Chacune de ces licences autorise une biomasse sur le site de 780 tonnes (soit environ 1.000 t/an de production). Si autrefois, il n'était délivré qu'une licence par exploitation, ceci n'est plus le cas, et le nombre n'est limité que par le fait qu'aucune entreprise ne peut détenir plus de 25 % des licences. Globalement, on dénombre environ 1.200 sites d'élevage de saumon en Norvège.

Il est intéressant de noter que pour ces espèces, les licences sont devenues payantes en 2001, ceci étant lié au *numerus clausus*, et donc au marché de la licence. Les conséquences ont été fortes au niveau de la structure de la production, puisqu'il n'y a plus que des entreprises moyennes et grandes (le nombre d'entreprises étant de l'ordre de 100). De nouvelles licences devraient être délivrées en 2009, mais il n'est pas encore statué sur leur nombre et leur prix .

Pour les autres espèces de poissons (morue, flétan, omble, turbot, etc.) les licences sont gratuites et relativement plus facile à obtenir. En 2007, on en comptait environ 750.

Les élevages de coquillages regroupent 675 licences, et il existe aussi une vingtaine de licences pour des opérations de « sea-ranching », notamment des coquilles Saint-Jacques et récemment pour du homard.

La délivrance des licences est basée sur deux étapes :

- une étape de **planification littorale**, sous la responsabilité des collectivités locales, qui ont la charge de l'aménagement de la bande des 4 milles nautiques (« *Building and Planning Act* »)
- une étape **d'application du promoteur**, qui s'adresse à la Direction régionale des pêches.

Le processus d'autorisation fait intervenir 4 Ministères et les collectivités locales, en application de 5 lois (*Act*), couvrant les divers aspects d'occupation du sol, de protection de l'environnement, de contraintes sanitaires, de navigation, etc. Afin de simplifier les démarches, il a été décidé de n'avoir **qu'un seul portail** : la Direction régionale des pêches.

Ce service est donc chargé de mener l'ensemble de l'instruction, en recueillant l'avis des autres administrations : avis en théorie non décisionnel pour les collectivités locales (demande conforme au plan d'occupation), mais décisionnel (oui ou non) pour ce qui est de la « préfecture » (pollution), de la DSV (risques sanitaires) de la direction de la navigation (navigation et emprise à terre) et évidemment de la Direction régionale des pêches (droit de produire).

Au niveau de la Direction régionale, l'administration dispose d'un catalogue très étendu de **normes appliquées aux équipements**, qui déterminent la qualité des cages, des filets, des ancrages, des moyens d'exploitation, etc. Ceci permet d'avoir une évaluation très précise de la qualité ou non des équipements proposés par le demandeur.

Le processus dure **entre 6 et 12 mois**. A noter que la licence est actuellement octroyée pour une période infinie. Les contrôles effectués par l'administration sur l'état des installations et surtout sur la biomasse estimée, peuvent donner lieu à des amendes voire à des procès. Les amendes se calculent par le montant du dépassements estimé, multiplié par le prix de vente moyen du kg de poisson (environ 22 NOK par kilo !).

Ce principe de licence doit évoluer. Une des questions qui se posent est celui du retour financier vers les collectivités locales. En effet, une installation aquacole ne représente en Norvège que peu d'emplois, et aucune taxe ne revient à la commune. Une discussion est donc ouverte pour **faire bénéficier la commune d'une partie des droits de licence** (« taxe locale »).

En matière environnementale, le problème de antibiotiques a été résolu par l'absence presque totale de leur utilisation depuis une dizaine d'années ; Il reste à résoudre celui des échappées (il est mis à l'eau environ 190 millions de smolts au printemps !), pour lesquelles la DGP souhaite arriver au même résultat proche de zéro.

Espagne

L'aquaculture espagnole a subi une forte évolution durant les 20 dernières années. Traditionnellement productrice de moules (l'Espagne est le premier ou le second pays producteur d'Europe, avec la France), l'Espagne a vu se développer la pisciculture, autant en eau douce qu'en eau de mer.

La conchyliculture produit environ 310 000 tonnes, alors que la production de **poissons marins d'élevage** a atteint 40 000 tonnes en 2007 (soit une **augmentation de 10,6 %** par rapport à 2006). La pisciculture d'eau douce, essentiellement constituée de truites, représente 25 000 tonnes environ.

La gestion du secteur est encore fortement encadrée au niveau national, tant par l'Etat que par les structures professionnelles. Le nouveau Ministère de l'Environnement, du milieu rural et marin (qui a été créé par fusion des Ministères de l'Environnement et de l'Agriculture) a inscrit cette activité comme une de ses priorités, en instituant une Direction générale des Ressources de Pêche et d'Aquaculture au sein de son Secrétariat Général de la Mer. Il a également institué une Fondation pour **l'Observatoire Espagnol de l'Aquaculture** (OESA), **plate-forme** regroupant les principaux organismes scientifiques, l'administration, les instances professionnelles. Destinée à

suivre et analyser de façon permanente le développement de l'aquaculture en Espagne, cette instance doit aussi servir d'instrument de promotion du secteur à travers des campagnes d'information, des expositions itinérantes, des séminaires, etc.

La **recherche** au niveau national (IEO) accorde également une *priorité à l'aquaculture*, en continuant ses efforts d'amélioration des productions existantes, mais aussi en menant des recherches sur de nouvelles espèces candidates (grands sparidés, thon, sériole, poulpe, etc.). L'IEO focalise ses recherches sur les aspects les plus délicats : reproduction et élevage larvaire.

L'aquaculture dispose aussi au niveau national d'un **outil de type office**, le FROM, très actif en matière de promotion et de communication, fortement soutenu par l'Etat . Enfin, les structures professionnelles nationales sont également très bien organisées, notamment en ce qui concerne les nouvelles productions marines avec une OP nationale, l'APROMAR, qui fédère notamment les OP régionales.

Les producteurs espagnols ont aussi élaboré en coopération avec l'IUCN (*International Union for Conservation of Nature*) et leur ministère de tutelle, un **Guide de bonnes pratiques environnementales**, qui peut servir de modèle pour d'autres pays.

Au niveau régional, on observe que de nombreuses collectivités régionales « Generalidades » ont également identifié l'aquaculture comme un des secteurs prioritaires, et ont pris plusieurs initiatives pour en assurer le développement. Ainsi la Galice et l'Andalousie ont identifié les sites potentiels à réserver à l'exploitation aquacoles ; cette démarche a été entérinée par les assemblées régionales, ce qui a favorisé l'installation récente de plusieurs entreprises, notamment sur la côte galicienne.

D'autre part, à coté d'outils d'assistance technique et économique, plusieurs régions ont apporté un soutien financier à des **centres régionaux de recherche-développement** spécialisés sur les productions locales, mais disposant parfois d'une infrastructure et d'un personnel équivalent à celui de l'IEO.

2- CONTRAINTES ET FAIBLESSES DE L'AQUACULTURE EN FRANCE.

L'aquaculture française se heurte à des contraintes de type sociétal, environnemental, sanitaire et financier, et se trouve handicapée par une gouvernance hésitante et relativement faible tant au niveau public que privé.

2.1 – Principales contraintes qui pèsent sur l'aquaculture

2.1.1 - Conflits d'usage et disponibilité des sites.

L'aquaculture n'est évidemment pas le seul usager de l'eau, tant en zone continentale que marine. Cette activité se heurte de plus en plus à d'autres usages, souvent relativement récents (tourisme littoral, plaisance, pêche récréative, irrigation), dont le poids économique en matière de chiffre d'affaires ou de valeur ajoutée est souvent supérieur. Ces conflits portent autant sur l'utilisation de l'eau elle-même (gêne à la navigation, « pollution » paysagère), que sur celle des rivages : en effet, comme pour la pêche, les nouveaux usagers des rivages (résidences secondaires, touristes), refusent la cohabitation avec les activités traditionnelles, **même si elles préexistaient**, (cabanes ostréicoles, unités de production de poissons à terre), sous prétexte qu'elle sont bruyantes et odorantes. Durant les dernières années, **plusieurs arrêtés préfectoraux** autorisant l'octroi, le renouvellement ou l'extension de concessions en mer ou à terre **ont ainsi été attaqués** devant les **tribunaux administratifs**, alors que ces arrêtés étaient jusqu'ici délivrés, sans opposition majeure, en fonction de l'intérêt économique des activités, de l'impossibilité technique de les implanter ailleurs et en tenant compte évidemment des mesures liées à la préservation de l'environnement.

Face à la multiplication des contentieux, les autorités publiques, craignant d'être confrontées à des manifestations de grande ampleur, préfèrent suspendre, voire même retirer ou ne pas renouveler les autorisations d'occupation domaniale accordées, préférant arbitrer le conflit contre l'usage aquacole, jugé privatif ou de moindre intérêt..

2.1.2 - Contraintes environnementales, notamment sur l'usage de l'eau ou la qualité du milieu naturel.

L'aquaculture, comme toute activité agricole, peut avoir des impacts sur l'environnement, notamment sur le milieu aquatique, de par ses caractéristiques de production.

Ces impacts peuvent être classés en 3 types principaux :

- impact sur la qualité de l'eau
- impact sur les populations sauvages
- impact sur les ressources halieutiques

2.1.2.1 – Qualité de l'eau

L'aquaculture peut avoir deux types d'impact négatif sur la qualité de l'eau : modification des caractéristiques physiques du milieu (courantologie, sédimentation) et qualités biochimiques.

L'aquaculteur est bien entendu le premier intéressé par une excellente qualité d'eau pour garantir la durabilité de son activité, tant vis-à-vis de son élevage que des tiers. Mais cette affirmation de pur bon sens ne peut suffire à garantir une parfaite qualité des eaux.

A – Impact physique

En matière d'impact physique, il faut différencier la pisciculture d'eau douce et l'aquaculture marine. La pisciculture d'eau douce de type « salmonidés » requiert un débit passant important nécessaire pour fournir aux poissons en élevage l'oxygène dont ils ont besoin. En France ; la réglementation ancienne, et la mise en application de la DCE récente, obligent le pisciculteur à respecter un **débit réservé** suffisant pour assurer la continuité écologique du cours d'eau. D'autre part, il faut noter que **cette activité ne consomme pas d'eau** (contrairement à l'irrigation ou à certaines activités industrielles), car elle rejette toute l'eau entrée dans ses installations. Les autorisations de prise d'eau accordées actuellement ne reflètent plus l'évolution du métier, puisqu'elles étaient basées sur le tonnage produit, sachant qu'autrefois, ce tonnage était en corrélation étroite avec le débit utilisé : le **développement des systèmes de recyclage et d'épuration** permettent de réutiliser plusieurs fois la même eau, et donc d'accroître la production pour un même débit capté, sans impact additionnel. Il est possible d'arriver à une recirculation presque totale. La réglementation devrait donc plus évoluer vers une obligation de résultats sur les qualités biochimiques des eaux de sortie, que sur la contrainte imposée de production maximale. Le projet CRAFT très soutenu par l'Europe et impliquant plusieurs pays européens (en France, IFREMER et groupe Adrien) porte l'espoir d'une technologie en circuit totalement fermé qui, si elle est concluante (échéance deux ans ?), ouvrirait des perspectives très intéressantes de production aquacole à terre y compris pour les espèces marines.

La **pisciculture d'étangs** ne relève pas des mêmes utilisations, mais elle peut jouer un **rôle positif, par le stockage d'eau** qu'elle représente, et par le maintien de zones humides souvent classées Natura 2000.

L'aquaculture marine, et notamment la conchyliculture peuvent avoir un impact sur la qualité physique des eaux littorales, par la **modification de la courantologie** et les risques de **sédimentation** qu'elle peut entraîner. Ces situations ont été rencontrés dans le passé dans divers bassins conchylicoles (Thau, Marennes, Baie de Saint-Michel), et ont pu être réglés par une **restructuration des zones d'élevages, visant à « aérer » les zones d'élevage et restaurer la circulation des eaux**. Les recherches menées par l'IFREMER et d'autres partenaires scientifiques ont permis de résoudre ces problèmes et de proposer des règles d'installations adéquates.

B – Impact biochimique

Comme tout élevage, l'aquaculture peut être productrice de déchets : fèces et aliments non-consommés. Les problèmes de déchets et de non consommation d'aliments, pouvant conduire à une modification de la qualité de l'eau, sont de mieux en mieux traités. Le **pisciculteur a en effet intérêt d'une part à utiliser au mieux l'aliment**, principal poste de dépense de l'élevage, d'autre part à préserver la qualité de l'eau, principal facteur du bien-être et de la qualité de sa production.

Les fèces sont relativement limités dans les élevages de poissons. Le choix de sites de cages pour la pisciculture, en zone à courant suffisant, permet d'éviter l'accumulation de fèces en-dessous des cages et d'assurer une dispersion favorable à leur recyclage dans la chaîne trophique, ce qui joue aussi pour les produits d'excrétion. **L'amélioration des aliments et les obligations de surveillance** de la qualité des sols et de l'eau dans les zones d'élevage par les pisciculteurs marins ont permis de diminuer fortement les impacts négatifs de ce phénomène. C'est ainsi qu'il a pu être observé le rôle de véritable récifs artificiels joué par des cages en mer, favorables à la biodiversité.

En pisciculture d'eau douce, l'investissement consacré par les éleveurs en matière de **filtration et traitement des effluents** (tambours filtrants), ainsi que l'introduction du **lagunage** après utilisation doivent permettre de rejoindre les exigences de la DCE ou celles plus sévères de la directive Natura 2000.

Les **aliments non consommés** peuvent sédimenter au fond des bassins, en sortie de pisciculture d'eau douce ou encore sous les cages des piscicultures marines. Les processus de fermentation alors engagés peuvent aboutir à une situation locale anoxique, préjudiciable tant pour l'écosystème avoisinant, que pour le cheptel d'élevage lui-même. En pratique cependant, l'éleveur fait tout ce qu'il peut pour réduire ces pertes, sachant que l'aliment représente 40 à 50 % des coûts de production. La

meilleure *conduite de l'élevage, la meilleure connaissance des besoins alimentaires des poissons et l'apparition durant les 10 dernières années d'aliments flottants ou extrudés* ont permis de réduire drastiquement ces pertes, ce qui se traduit par une forte baisse du taux de conversion (kilogrammes d'aliments pour obtenir un kilogramme de poissons). Ce taux est passé par exemple en France de 2 à 0,9 pour la truite.

Les fèces sont relativement limités dans les élevages de poissons, mais *les pseudo-fèces* peuvent être à prendre en considération pour ce qui concerne la conchyliculture. Les expériences passées, notamment sur l'étang de Thau, d'accumulation de ces pseudo-fèces ajoutées aux chutes de cordes d'élevage trop chargées en produits d'élevage ou d'épibiontes, ont pu aboutir à des phénomènes d'eutrophisation. Une meilleure gestion des élevages, et une extension de ceux-ci vers des *zones à plus fort hydrodynamisme* ont permis de résoudre ce problème

Enfin il faut citer les possibilités d'impact des *mortalités* normales ou exceptionnelles des animaux en élevage. Il est évidemment de l'intérêt du pisciculteur de minimiser ces mortalités. Il est également de son intérêt d'assurer une *surveillance continue*, de façon à immédiatement éliminer les animaux morts qui sont autant un risque pour son cheptel qu'une source éventuelle de pollution pour le milieu naturel.

De manière plus générale, l'application des textes communautaires concernant l'eau (Directive cadre communautaire sur l'eau- DCE), ainsi que les habitats et espèces (Natura 2000), entraînent des **contraintes supplémentaires**, soit en ce qui concerne les dépôts des dossiers (augmentation des nombres de pièces, extension des délais d'instruction qui peuvent atteindre plusieurs années) que des coûts d'investissement, par l'imposition de dispositifs non productifs ou onéreux.. Une application trop rigide et immédiate de la DCE pourrait conduire à la disparition pure et simple d'entreprises existantes au savoir faire irremplaçable. Il convient donc de la mettre en œuvre de manière **progressive, proportionnée et raisonnable**, ce qui conduira inévitablement à prévoir les délais et accompagnements financiers indispensables.

Inversement, la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), qui ne comporte actuellement aucune disposition spécifique sur **les eaux conchylocoles**, doit impérativement être complétée sur ce point, pour éviter que le niveau d'exigence défini par la directive sur la qualité des eaux conchylocoles de 1979 en vigueur ne soit abandonné ou abaissé à l'horizon 2013.

2.1.2.2 – Interactions avec les populations sauvages

Les animaux en élevage proviennent évidemment de souches initialement sauvages. Ils présentent cependant deux possibilités d'impact négatifs pour ces derniers : un *risque sanitaire* lié à une plus forte concentration des animaux ou à l'introduction d'espèces ou de souches non indigènes, et une possibilité de *pollution « génétique »* ou de compétition, en cas de fuites accidentelles d'animaux.

A – Risques sanitaires

Les maladies infectieuses sont présentes dans tout élevage animal, qu'il soit terrestre ou aquatique. La transmission de ces maladies en milieu aquatique est souvent plus importante qu'en milieu aérien, du fait de la continuité des transports des agents infectieux dans l'eau. Ceci justifie d'ailleurs que le débat sur les maladies ne concerne pas que l'élevage (même si celui-ci peut être un accélérateur dans certains cas du développement de maladies et parasites) , mais aussi la faune sauvage.

Le développement de la plupart des maladies est lié à des conditions d'élevage non adéquates, soit par manque de connaissances, soit par mauvaise gestion. Le premier perdant est encore le pisciculteur lui-même, car *les traitements en milieu aquatique sont beaucoup plus complexes et plus onéreux qu'en milieu terrestre*.

Ceci explique que depuis une vingtaine d'années, l'orientation prise est celle de la *prévention* poussée au maximum. Cette orientation a permis en Europe , de faire chuter d'un facteur 20 à 30 l'utilisation d'antibiotiques, voire à les supprimer dans la plupart des bassins d'élevage ! La France a

été et est toujours un pionnier dans ce secteur, par le développement des connaissances, et surtout par la *mise en oeuvre d'une stratégie de surveillance et de prévention* très avancées. Le **GDSA (Groupe de Défense Sanitaire Aquacole) d'Aquitaine** a été un précurseur en ce domaine servant de référence à la Commission européenne. Le principe est simple : pour éviter tout développement de maladies, *il faut éviter toute introduction d'agents pathogènes* à l'occasion de transports d'oeufs, d'alevins ou d'animaux. La réussite du GDSA repose sur l'adhésion de tous les producteurs de la région, mais aussi des fédérations de pêche qui gèrent le GDSA de façon paritaire avec les pisciculteurs. Cette réussite est telle que progressivement les divers bassins d'Aquitaine vont pouvoir être déclarés indemnes de toute maladie transmissible.

B- Risques génétiques

Les possibilités de *fuites accidentelles d'animaux d'élevage* et d'éventuels impacts sur les populations sauvages existent, notamment pour les élevages en cages flottantes, mais aussi pour ceux plus confinés en bassins ou en étangs, du fait des éventuels risques d'inondations. Ces risques sont cependant plus restreints en France, soit du fait que les structures d'élevage sont de petites tailles, soit parce que les espèces élevées ne sont pas identiques à celles du milieu voisin (ex :/ truite arc-en-ciel en eau douce).

Ces *échappées sont maintenant bien contrôlées* soit par des matériaux plus solides (filets, grilles), soit par le doublement des enceintes de confinement (doubles cages, doubles grilles). Enfin, le *développement d'animaux stériles* par triploïdisation garantit toute « pollution génétique », ce qui est déjà le cas pour plusieurs élevages de salmonidés.

C- Interactions avec les populations aviaires.

Le niveau élevé d'exigence pour la **protection de certaines espèces prédatrices** (cormorans, hérons, macreuses, cygnes..) dont la consommation de poissons ou de coquillages d'élevage atteint des niveaux très importants peut conduire à la disparition pure et simple d'entreprises aquacoles. Indirectement, **elle affecte gravement la biodiversité**. Cette situation est particulièrement cruciale dans les régions de pisciculture d'étangs. L'estimation actuelle du nombre de cormorans en France est de 150 000 individus (contre 6 à 12 000 il y a 20 ans). Un cormoran consommerait 0,5 kg de poissons par jour. Sur des régions de pisciculture d'étangs, cette consommation correspond à 20 à 30 % de la production. Les conséquences sont multiples :

- pertes économiques pour l'entreprise remettant en jeu sa viabilité : il n'existe plus qu'une entreprise piscicole en Sologne, aucune en Camargue, et forte régression en Dombes
- transfert de l'usage des plans d'eaux vers d'autres activités : dans le meilleur des cas, maintien de plan d'eau pour la chasse, mais avec modification des populations aquatiques (Sologne), dans le pire, transformation en champs de céréales (Dombes, Camargue)
- perte nette de biodiversité, tant au niveau des populations aquatiques que de celles d'oiseaux (disparition ou étouffement des plans d'eaux);
- Il convient de souligner à cet égard l'existence d'un régime financier d'aide aux investissements dans les entreprises d'aquaculture (IFOP et désormais FEP) qui rend éligibles les dépenses d'équipement destinées à empêcher ou réduire la prédation (filets anti-oiseaux ou systèmes d'effarouchement). Une information plus complète des exploitants sur ces dispositifs est cependant à mettre en place..

D – Impact sur les ressources halieutiques

La plupart des poissons élevés en France sont de nature carnivore : truite, bar, dorade, maigre, turbot, ombrine, etc. Leur élevage repose donc sur un apport alimentaire extérieur au milieu d'élevage.

Une polémique est née sur l'impact de ces élevages sur les ressources marines, notamment sur les stocks de poissons sauvages utilisés en pêche minotière. Il est souvent avancé comme argument contre ces élevages que, « pour nourrir un kilogramme de poissons d'aquaculture, il faut 3 à 4 kilogrammes de poisson de pêche » .

Cet argument, tout en étant correct dans les conditions actuelles de composition des aliments, est fallacieux dans ce qu'il tend à prouver que l'aquaculteur est un « pilleur des mers ».

Tout d'abord, une telle assertion est doublement fautive :

- la **pêche minotière existe**, et dans la plupart des cas (« pêche responsable », certifiée durable), elle ne concerne que des espèces non ou peu exploitables directement pour l'alimentation humaine (voir tableau 1). Les pêches mondiales capturent de 25 à 30 millions de tonnes, chaque année, de ces espèces (notamment du chinchard du Pacifique, au Pérou et au Chili), qui de plus ne sont pas utilisées non plus par des espèces situées plus au-dessus dans la chaîne alimentaire. Ces espèces donnent farines et huiles de poissons, utilisées jusqu'à présent pour l'alimentation animale : poissons, volaille, porc. Or il s'avère que **le poisson, biologiquement et économiquement est un meilleur utilisateur** de ces ressources, ce qui explique qu'il utilise maintenant plus de 50% des productions de farine, et plus de 90 % des huiles.

Il est utile de préciser que des farines et huiles sont aussi fabriquées à partir de co-produits de la pêche éco-responsable péruvienne (notamment par un groupe français) ; l'augmentation du coût de ces produits, aujourd'hui principalement utilisés par les élevages porcins chinois, devrait ramener cette production vers l'aquaculture, plus valorisante. L'émergence d'une filière de co-produits marins français serait à susciter et à aider.

- **le poisson sauvage carnivore utilise beaucoup plus de poissons** (bar, truite, saumon), crustacés (saumon) ou mollusques (dorade) que le poisson d'élevage. On estime à 8 à 10 kilogrammes de proies nécessaires pour former un kilogramme de poisson commercial, soit **2 à 3 fois plus qu'en élevage** ! Ceci s'explique par divers facteurs : plus grande difficulté à trouver des proies, moins bonne composition et équilibre de la nourriture, intégration de protéines végétales dans la ration du poisson d'élevage. On peut d'ailleurs ajouter que ces chiffres sont encore plus importants pour les espèces situées en haut de la chaîne (thons), qui utilisent entre 50 et 100 kilogrammes de poissons de base, du fait qu'ils se nourrissent d'espèces intermédiaires elles-mêmes carnivores.

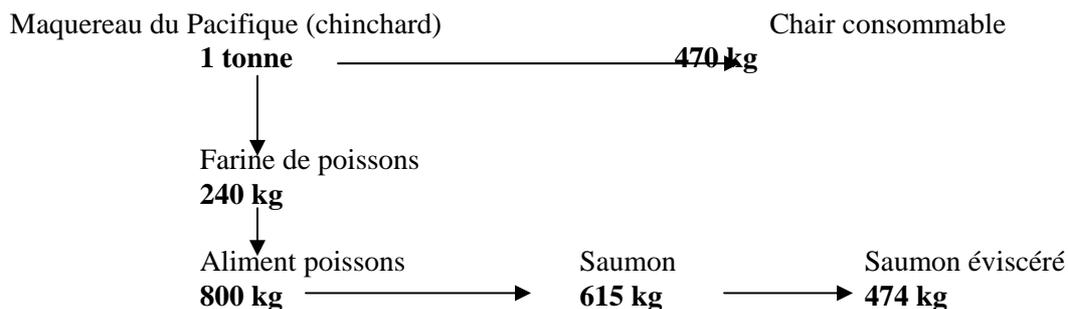
D'autre part, il est aussi avancé comme argument contre le développement de l'élevage de poissons ou crustacés, que les **prévisions d'augmentation de productions** affichées au niveau mondial vont entraîner une pénurie de ces matières premières, risquant de conduire à des phénomènes de surexploitation des stocks. Cette éventualité a été prise en compte dans tous les programmes de recherche menés dans le monde, sur la **substitution partielle ou totale des protéines animales par des protéines végétales**, moins limitées dans leur production. Les résultats sont disponibles, et s'il est recommandé d'assurer une finition de l'élevage durant quelques semaines avec des rations intégrant des protéines animales (afin de fournir au consommateur un poisson de qualité gustative et de composition en acides gras identiques au poisson sauvage), il est envisageable de remplacer totalement pendant la phase de grossissement les protéines animales par des protéines végétales. Dans cette démarche plus respectueuse de la ressource halieutique, il convient de signaler la sensibilité particulière de certaines ONG à l'encontre de protéines ou huiles végétales issues d'OGM.

Enfin, le développement de nouvelles formes de production d'aliments, les **micro-algues**, va permettre non seulement de substituer aux protéines animales d'origine marine, des protéines végétales marines, mais aussi de garantir une production biologique et respectueuse de l'environnement. Cette production est envisagée pour la production de carburants ou de produits pharmaceutiques et cosmétiques, mais aussi d'aliments pour poissons. Cette production peut atteindre un **rendement de 25 000 litres d'huiles par hectare** (contre 6 000 pour le palmier à huile), sachant que certaines espèces sont productrices **des Omega 3** tant recherchés pour l'alimentation du poisson. A la différence d'autres productions végétales, elles n'entraînent pas de destruction d'espaces naturels, ni

de pollution (au contraire, elles peuvent être utilisées en biorémediation). Divers procédés existent, soit en utilisant des surfaces littorales abandonnées (anciennes salines) sans les modifier, soit en implantant des unités plus industrielles. Les études menées en France au sein de l'IFREMER en coopération avec d'autres organismes et avec le soutien de l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) placent la France dans le peloton de tête de ces innovations. Les résultats de certaines recherches sont maintenant en voie d'être transférées au *stade du pilote*, avec l'implication de groupes financiers ou industriels (Salins du Midi, industriels de la zone de Fos, Port autonome de Marseille, etc.)

Tableau 1

● **Utilisation possible du Maquereau du Pacifique au Pérou**



2.1.3 - Contraintes sanitaires au niveau de la production et des transferts d'animaux.

Les productions aquacoles, en général, s'effectuent en milieu aqueux ouvert, et sont donc à la merci de tout **micro-organisme** présent dans ces milieux, ainsi que de toute **pollution chimique ou bactérienne** accidentelle. L'aquaculteur doit donc exercer en permanence une surveillance de son milieu, et de son environnement, en matière sanitaire. Cette surveillance était exercée, pour ce qui est de la conchyliculture, par la DPMA jusqu'au 1^{er} juillet 2008, date à laquelle, elle a été transférée à la DGAL. Cette surveillance repose sur le terrain sur les réseaux d'observation et d'alerte de l'IFREMER.

L'impossibilité de pouvoir assurer cette surveillance **en eau douce** au niveau des organismes publics, a conduit la profession à progressivement bâtir des systèmes autogérés de surveillance sanitaire sous la forme de **GDSA** (Groupement de Surveillance Sanitaire Aquacole). Leur financement repose trop sur les apports des membres, bien qu'ils puissent être considérés comme des services publics, tant pour l'activité économique de production piscicole, que pour celle de surveillance sanitaire des bassins. Le financement public complémentaire, en général apporté via les contrats de plan, ne bénéficie pas d'une pérennité assurée, ce qui empêche de développer une stratégie à long terme, ou peut même remettre en cause l'activité du GDSA. Des exemples sont cités pour l'Aquitaine notamment. La mission a pu observer des obstacles en matière d'échanges de produits vivants (œufs et alevins) dus à la lenteur de la procédure administrative d'autorisation de transfert et à la non reconnaissance des procédures entre pays de l'UE.

2.1.4 - Contraintes liées aux facteurs de production : investissements (infrastructures et équipement, créations de stocks), intrants.

Les investissements productifs (infrastructure, équipement, **stocks** d'animaux) sont souvent **très lourds** et ne peuvent être rentabilisés qu'à moyen ou long terme. En pisciculture, une nouvelle production comme l'esturgeon, nécessite un investissement en création de stocks équivalent à 7 années de fonctionnement, puisqu'il faut **entre 6 et 7 ans pour atteindre la maturation et la production de caviar**. En ostréiculture, il faut compter 3 à 4 ans de création de stocks suivant les régions. Or, ces productions sont sous la dépendance d'aléas extérieurs (pollutions, aléas climatiques) qui durant ces années de démarrage peuvent entraîner une perte importante et il n'existe donc que peu de systèmes de financement et d'assurance à taux modérés pour couvrir de façon privée ou mutualisée ce type d'investissements et de risques. **Les toutes récentes mortalités frappant les jeunes huîtres**, de toutes origines (écloserie et naissain naturel) sont exemplaires de ce facteur de risque et d'aléa auquel se trouvent exposées les activités d'aquaculture.

Elles soulignent également le besoin très important en Recherche et Développement dans les domaines de la génétique, de la pathologie et plus généralement de l'environnement (voir ce qui est dit plus loin).

L'accès au foncier sur la zone littorale très convoitée, nécessite également une mise de fonds financière importante, non seulement pour les parcelles du domaine public maritime (en principe hors commerce) mais également pour les sites à terre. Les valeurs moyennes des parcelles observées par les commissions techniques d'évaluation atteignent des sommes très importantes et le plus souvent hors de portée d'un jeune cherchant à s'installer (pour un hectare :100.000 euros en Baie des Veys , 130.000 euros sur la Côte Ouest du Cotentin).

Parmi les intrants importants pour la pisciculture, **l'aliment** devient l'élément clé. La plupart des poissons élevés en France sont de nature carnivore. Leur élevage repose donc sur un apport alimentaire extérieur au milieu d'élevage, en particulier à base d'huiles et de farines de poissons à partir des pêcheries minotières. **Trois questions** se posent donc actuellement pour le futur de ces pêcheries au niveau non seulement européen mais mondial :

1. - peut-on durablement exploiter les ressources marines minotières, sans risquer leur surexploitation ?
2. - seront-elles suffisantes pour assurer le développement au niveau mondial prévu à l'horizon 2030 (plus 40 millions de tonnes, principalement de poissons)?
3. - ne sont-elles pas une source potentielle future pour l'alimentation humaine directe ?

Ces 3 questions ont donné lieu à des recherches, et les résultats permettent de répondre à ces interrogations, en 3 points :

- de plus en plus, les fournisseurs d'aliments pour poissons obtiennent des écolabels pour leurs produits de base (farines et huiles) à partir de pêches certifiées durables (notamment par MSC-Marine Stewardship Council) et ce mouvement est en cours de généralisation;
- les besoins de la pisciculture en farines et huiles de poisson sont en diminution constante en terme de pourcentage dans l'aliment (de 45 à 50 % dans les années 80 à moins de 25 % actuellement), et cette tendance peut s'accélérer avec la mise au point de produits de substitution d'origine végétale;
- les recherches menées sur l'utilisation directe pour l'alimentation humaine des espèces concernées ont donné des résultats décevants, avec un coût élevé de conditionnement et un pourcentage utile en fin de traitement très faible.

2.1.5 - Contraintes liées au marché : image des produits de l'aquaculture, concurrence des produits d'importation.

De nombreux malentendus existent au niveau du public, souvent du fait d'interprétations erronées des ONG, sur la qualité des produits aquacoles et leurs modes de production. Le produit aquacole est jugé porteur des **divers défauts suivants** :

- un **goût** qui serait moins apprécié que les produits issus de la pêche (pour autant qu'il existe une espèce comparable !);
- une utilisation d'aliments à base de farines et d'huiles issus de **pêche** (voir ci-dessus);
- une utilisation trop forte de **produits sanitaires**, etc.

A ces contraintes, s'ajoutent celles de la concurrence des produits d'importation (notamment en matière de poissons), dont les conditions de production (main d'œuvre, environnement, matière première, produits sanitaires) moins contraignantes permettent une livraison en France à très bas prix.

L'huître consommée entière et vivante reste une particularité française, qui éprouve des difficultés à s'exporter. Dans le reste du monde, des présentations transformées sont assez répandues, à des prix de revient nettement inférieurs, ce qui mériterait une analyse d'opportunité approfondie pour des produits à créer en France.

2.1.6 - Contraintes liées à la main d'œuvre (disponibilité, qualification).

Cette dernière contrainte est peut-être plus faible que pour la pêche, mais, pour des raisons sociétales, elle commence à apparaître. Pour la conchyliculture, elle est liée à l'activité commerciale saisonnière, qui demande une main d'œuvre renforcée de septembre à décembre, alors que, pour la pisciculture, elle est liée à la permanence requise sur l'exploitation et donc à la possibilité de remplacement du chef d'exploitation (congelés, maladies)..

2.1.7- Contraintes spécifiques dans les collectivités d'outre-mer

Les collectivités d'outre-mer connaissent la plupart des contraintes présentées ci-dessus, mais en plus, elles en subissent d'autres liées à leur situation géographique. Parmi les plus importantes, on peut citer les suivantes :

- un éloignement induisant des coûts de transport tant pour les intrants (aliments, alevins), que pour l'exportation éventuelle des produits (Mayotte)
- une limitation des sites potentiels due à l'importance relative des populations, et donc à la compétition sur le littoral, à l'exception toutefois de Mayotte qui dispose d'un lagon étendu et protégé
- une exposition aux événements météorologiques, entraînant soit des risques de perte de cheptel et d'infrastructures, soit un coût supplémentaires des infrastructures
- un marché local souvent limité et soumis à la concurrence de produit de pêche importés de pays voisins à moindres coûts
- une faiblesse des infrastructures locales de recherche, parfois de formation.

2.2 - Faiblesse de la gouvernance

2.2.1- Manque de stratégie publique aux niveaux national et local.

Face aux contraintes qui pèsent sur l'aquaculture en France, il faut reconnaître qu'il n'y a pas eu jusqu'à présent une véritable stratégie de développement au niveau national. Malgré les points forts présentés ci-dessous, **les investisseurs potentiels se sentent isolés**, à l'exception de quelques professionnels qui rencontrent une oreille plus attentive de la part de certaines collectivités régionales ou locales. La mission a donc ressenti un profond espoir de la part de ces

investisseurs dans les possibilités d'évolution qu'elle pourrait proposer, de façon à valoriser ces atouts, faute de quoi, l'aquaculture continuera à se refermer en France, et ces investisseurs devront abandonner ou chercher ailleurs les possibilités de développement.

2.2.2- Faiblesse de la communication.

L'aquaculture est relativement peu visible au sein de la société et quand elle l'est, elle se **heurte à de nombreux a priori, plutôt défavorables** : mauvaise image de marque des produits d'élevage en matière gustative, risques pour l'environnement, confusion avec des produits importés de basse qualité, etc.

Cette situation est liée en partie au secteur professionnel qui n'avait pas encore identifié la communication comme un des aspects fondamentaux de la consommation moderne, mais aussi aux pouvoirs publics qui n'ont pas présenté ce secteur comme la future source d'apports sécurisés en qualité et quantité de produits demandés par le consommateur, respectueux de l'environnement en matière de production, et créateur d'emplois.

Les approches de « terroir » qui ont pu être observées dans certaines régions pour des produits locaux (produits aquacoles seuls ou en association avec d'autres produits alimentaires fortement connotés) semblent de nature à assurer une promotion efficace des productions aquacoles nationales ou régionales, sans forcément augmenter la consommation des produits importés et ainsi accentuer le déséquilibre de la balance commerciale des produits aquatiques.

2.2.3- Empilement des réglementations.

Depuis plusieurs années, ce secteur se trouve confronté à une accumulation de réglementations liées à l'eau et à la protection de la nature, souvent non cohérentes entre elles, et dont la connaissance en détail par les professionnels (comme d'ailleurs par les administrations elles-mêmes !) est presque impossible. Cette situation est souvent liée à l'apparition d'un droit européen en matière d'eau et d'environnement, qui se superpose au maintien d'anciennes réglementations nationales. D'autre part, les besoins de ce secteur ont souvent été ignorés ou mal appréhendés (en en faisant un sous-secteur agricole), alors que pour lui l'eau est un élément essentiel non seulement en terme quantitatif mais aussi qualitatif.

2.2.4- Méconnaissance des principales données micro-économiques des entreprises .

Pour diverses raisons tenant soit au faible nombre des entreprises de production (cas de la pisciculture marine), soit à la forme sociale ou au souhait de discrétion des entrepreneurs eux-mêmes (conchyliculture notamment), **les données objectives** relatant la situation financière des entreprises (bilans, comptes d'exploitation) et la formation des prix de revient des produits, c'est à dire les éléments d'appréciation de la rentabilité des entreprises et les conditions de valorisation des investissements **ne sont pas connues**. Cette méconnaissance rend particulièrement difficile une action publique en matière de soutien bancaire et l'implication d'investisseurs extérieurs.

2.2.5- Inadaptation de l'administration locale.

L'ensemble des professionnels regrette que les administrations locales souffrent souvent, en matière d'aquaculture, d'un manque de formation, d'une faible information et d'une absence de cohérence dans la mise en oeuvre des réglementations.

Le manque de formation est perceptible notamment au sein des personnels du MAP et du MEEDDAT chargés de la réglementation de l'eau, et dans une moindre mesure de l'action économique. Il est reproché à ces personnels de ne pas connaître les conditions d'exploitation des ressources aquatiques, les contraintes rencontrées et les problèmes de l'aval (commercialisation, transformation, évolution des marchés).

Pour ce qui est de la mise en oeuvre des réglementations, il semble qu'il y ait **une absence de ligne directrices claires provenant des services centraux**, ce qui aboutit à des différences très importantes d'application de ces réglementations entre les services de différents départements, y compris au sein d'une même région.

Enfin, il est aussi relevé l'existence d'**un chevauchement entre les administrations**, sans qu'il y ait **un guichet unique** pour les demandes d'informations ou d'autorisations, ni même de coordination entre ces administrations pour les instructions des demandes. Cette insuffisance est plus fortement ressentie dans les dossiers de pisciculture en eau douce que dans les dossiers de conchyliculture (dans ce domaine en effet, les questions de domanialité et d'aides économiques sont en général traitées par les mêmes services).

3- OPPORTUNITES ET FORCES DE L'AQUACULTURE EN FRANCE.

3.1 - Impacts positifs sur l'environnement .

L'aquaculture contribue en France non seulement au développement économique, mais aussi au maintien de bonnes conditions environnementales. On peut lui attribuer 3 types de contributions :

- **la diminution de la pression sur les espèces sauvages en danger**

Le développement de la pisciculture de **salmonidés** en eau douce au cours de la seconde moitié du XX^{ème} siècle a permis de restaurer des populations sauvages de saumons et truites qui étaient, au lendemain de la seconde guerre mondiale, en conditions précaires. Le développement de nouvelles techniques d'élevage en eau profonde ont permis d'éviter la disparition de nos côtes de **l'huître plate**, attaquée par deux maladies. Le développement de l'élevage de **l'esturgeon** a non seulement permis de diminuer la pression sur l'espèce indigène, mais a aussi permis de transférer sur celle-ci les techniques de reproduction et d'élevage larvaire qui vont contribuer à la restauration de stocks. On peut penser que cet apport à la protection d'espèces en danger ou à la diminution de la pression de la pêche peut concerner de nombreuses autres espèces notamment marines : c'est déjà le cas pour le bar, la dorade, le turbot, mais ce pourrait être le cas pour le thon, si la recherche débouche sur la maîtrise de la reproduction et de l'élevage larvaire de cette espèce. Enfin, rien n'interdit de penser que l'aquaculture peut contribuer à la restauration ou au maintien d'espèces fragiles ou en danger, comme elle l'a fait pour l'esturgeon ou la coquille Saint-Jacques.

- **le maintien de zones humides (piscicultures d'étangs) et littorales (conchyliculture de claires):**

La pisciculture d'étangs et la conchyliculture ont toutes deux eu pour conséquences le maintien de zones aquatiques, autant à l'intérieur des terres que sur le littoral. Sans ces deux activités économiques, la plupart de ces zones auraient disparu, et avec elles des écosystèmes et des paysages particuliers. Sur le littoral, on a assisté, dans les régions qui n'avaient pas eu de développement de la culture en claire, à un remembrement de type agricole et des travaux d'assèchement. En zone intérieure, les contraintes imposées aux pisciculteurs d'étangs en matière d'espèces piscivores ont abouti à la disparition de ces étangs et par là de toute espèce d'oiseaux !

- **le rôle de sentinelles de la qualité des eaux:**

Les aquaculteurs sont les premiers intéressés par la qualité de l'eau, aucune production ne pouvant se satisfaire d'une qualité médiocre, tant au niveau biologique que physico-chimique. Ce sont généralement les conchyliculteurs qui font les frais d'une pollution venant autant de la zone terrestre (nitrates, polluants chimiques), que des pollutions accidentelles marines. En eau douce, les pisciculteurs surveillent en permanence les sources potentielles de pollution en amont de leurs installations, et sur le plan sanitaire, ont été les premiers à mettre en place des

systèmes de surveillance contribuant à la restauration de la qualité sanitaire de l'ensemble des bassins.

- **S'agissant plus particulièrement de la conchyliculture, il est scientifiquement reconnu (voir les résultats de la récente étude ECASA² conduite à plan européen) que le bilan sur l'environnement est globalement positif** La conchyliculture rend des services écosystémiques (elle retire du carbone et de l'azote du milieu marin et aide à contrôler l'eutrophisation). Son impact sur le benthos est négligeable et momentané si des mesures sont prises pour éviter les dépôts de pseudo-fèces. D'autre part, une meilleure connaissance de l'hydrodynamisme des zones conchylicoles permet de diminuer l'impact des installations sur la courantologie littorale et la sédimentation.

- **l'impact relativement favorable sur le changement climatique.**

L'élevage d'animaux est souvent accusé de contribuer à l'émission de gaz à effets de serre : au total, l'élevage « terrestre » contribuerait dans le monde pour 18 % de ces gaz, soit 7,1 milliards de tonnes CO₂ équivalent. Les dernières études menées dans le cadre d'un projet international, LEAD (Livestock, Environment And Development) piloté par la FAO, la Banque Mondiale et de nombreux contributeurs (dont la France) ont identifié les sources de ces gaz émis par l'activité d'élevage :

- 36 % sont dûs au sol et au changement de son utilisation (déforestation, notamment)
- 7% à la production d'aliments
- 25 % à la rumination
- 31 % aux effluents d'élevage
- 1 % au transport et à la transformation des produits.

L'aquaculture sur ces divers chapitres paraît être en meilleure position que les élevages terrestres surtout en France :

- elle ne demande pas de transformation des sols, n'utilisant que peu de sols terrestres
- elle utilise beaucoup moins d'aliments pour produire un kilogramme de poissons : avec 100 kg d'aliments composés, on produit 13 kg de porc, 20 kg de volailles et 65 kg de poissons (type saumon ou truite).
- elle n'est pas impliquée dans les problèmes d'émission de méthane par rumination
- elle produit 3 à 4 fois moins d'effluents.

Le seul point qui pourrait être en défaveur de l'aquaculture est celui du transport, mais ceci concerne beaucoup plus les produits importés que ceux issus de la production nationale.

En conclusion, l'impact de l'aquaculture sur le changement climatique, s'il n'est pas négligeable, est extrêmement plus modéré que celui de l'élevage terrestre (qu'il soit intensif ou extensif). Il est aussi vraisemblablement plus faible (mais les chiffres sont à mieux cerner) que celui de la pêche, du fait de la forte consommation de cette dernière en combustibles fossiles.

3.2 - Compétences et savoir-faire.

La France a su développer des compétences et un savoir-faire reconnus en Europe et au-delà, qui lui donnent accès à des marchés pour ses produits, mais qui permettent aussi d'exporter une partie de sa matière grise dans les domaines suivants:

- **en matière de production (écloseries et grossissement).**

Premier producteur de truite en Europe, la France a développé cette filière dans tous ses segments : génomique et sélection génétique (ce qui lui permet d'être un exportateur incontournable), techniques de recyclage, production de grosses truites destinée à la transformation, etc. En matière de poissons marins, on peut remarquer que toutes les

² (ecosystem approach for sustainable aquaculture)

écloseries méditerranéennes fonctionnent à partir de la technologie développée par l'IFREMER. Le développement de l'esturgeon dans toute l'Europe se réfère au CEMAGREF de Bordeaux qui a su maîtriser l'ensemble de la filière de production. En conchyliculture, les premières écloseries commerciales de grande envergure sont françaises ; le développement de nouvelles techniques de captage et d'élevage en eau profonde sont également à mentionner;

- **de préservation de l'environnement** .

Le pisciculteur est le premier intéressé par la minimisation de l'utilisation des intrants : énergie, aliments, produits de traitement et de fait, par le développement de techniques poursuivant cet objectif, il diminue fortement les impacts éventuels de son activité sur le milieu. La France est considérée comme un des leaders dans ce domaine, comme dans celui de la surveillance de la qualité de l'eau grâce aux travaux conjoints des chercheurs de l'INRA ou de l'IFREMER, et des professionnels. Ce développement est tel que des piscicultures ont pu se maintenir, voire se développer, dans les nouvelles zones Natura 2000 déployées depuis 2006.

- **de défense sanitaire.**

Les producteurs français ont été les premiers en Europe à appréhender les risques sanitaires pour leurs entreprises et à les traiter de façon globale. Ils ont pris en compte non pas la seule exploitation, mais l'ensemble du contexte local par une approche au niveau du bassin fluvial (ce qui conduit à une gestion concertée de ce problème avec tous les usagers, pisciculteurs et associations de pêche) et en mettant en place une surveillance sur les transferts avec les autres bassins. La création du premier GDSA aquacole en Aquitaine a été perçue au départ par de nombreux pisciculteurs comme une contrainte supplémentaire, mais cette initiative a rapidement montré ses avantages (diminution ou quasi-élimination des risques sanitaires, diminution de l'usage de produits de traitement, amélioration du bien-être animal, garantie pour les produits exportés), si bien qu'elle est maintenant reprise au niveau communautaire.

3.3 - Outil de formation.

Le domaine de la formation en aquaculture n'a pas été volontairement traité par la mission, ce sujet ayant été confié par le Ministre de l'Agriculture et de la pêche à un autre groupe de missionnaires.

Toutefois, quelques éléments d'appréciation nous permettent d'exprimer quelques observations.

La formation des professionnels couvre l'ensemble des filières (pisciculture et conchyliculture) et tous les niveaux depuis le CAP jusqu'à celui du doctorat ou du diplôme d'ingénieur.

Malgré ses faiblesses liées à une dispersion entre trois ministères de tutelle, et un éparpillement trop important sur le terrain (17 établissements pour les formations allant jusqu'au BTSA !), la formation professionnelle (ouvrier, techniciens, chefs d'exploitation) est reconnue comme étant assez bien adaptée aux besoins de la profession.

La formation supérieure est relativement plus restreinte, la France n'ayant plus qu'un centre de formation d'ingénieur (DESTA à Mèze dépendant du CNAM), et quelques filières universitaires plus spécialisées. Cette formation est reconnue à l'étranger, puisque le DESTA par exemple exporte 50 % de ses diplômés (20 tous les 2 ans en moyenne).

3.4 - Adéquation au marché.

L'audition de représentants de la distribution (poissonniers, GMS) révèle que ceux-ci sont très satisfaits de la production aquacole française (dont ils reconnaissent une évolution positive durant les dernières années), et ceci pour 5 raisons :

- sa régularité, tant en qualité qu'en quantité,
- sa praticité (liée aux nouveaux types de présentation),
- son prix (même si les GMS vont parfois chercher un produit d'importation),
- sa fraîcheur, autant pour les poissons que pour les coquillages livrés moins de 24h00 après la pêche,
- l'apparition de signes de qualité (label rouge, produit bio).

D'autre part, en matière de conchyliculture, la production répond bien à la demande nationale qui se distingue au niveau européen par son importance (3 kg/hab/an).

Au demeurant, la production aquacole est la seule possibilité de diminuer notre dépendance vis-à-vis des importations de produits aquatiques, qui représentent un déficit annuel de près de 1,5 millions de tonnes, et de l'ordre de 2,5 milliards d'euros.

3.5 - Création d'emplois directs et indirects.

L'aquaculture joue **un rôle primordial dans la création d'emplois durables dans des zones littorales ou rurales défavorisées**, zones où il n'existe quasiment **aucune autre alternative** en matière d'activités. Les petites et moyennes entreprises piscicoles ont notamment un impact beaucoup plus important que la seule création d'emplois liés directement à la production. Ces impacts sont très variés :

- accueil de pêcheurs amateurs sur parcours de pêche récréative ou sportive,
- conditionnement ou transformation de produits « à la ferme »,
- production d'alevins pour le repeuplement,
- accueil de touristes en restauration de produits de terroir

Les emplois ainsi créés peuvent représenter 2 à 3 fois plus d'emplois que ceux liés à la production.

Sur le littoral, la conchyliculture offre d'une part des emplois permanents en nombre aussi importants que la pêche (en équivalent temps plein), et d'autre part des emplois saisonniers en période hivernale dans des régions souvent faibles en emplois et revenus.

L'aquaculture littorale participe à une polyactivité indispensable face à la saisonnalité du tourisme, mais doit aussi se concevoir comme un produit touristique en tant que tel.

3.6 - Induction d'activités économiques en aval.

Les bassins piscicoles et conchylicoles connaissent **une évolution très importante en matière de commercialisation**, avec la demande croissante de produits frais ou fumés, prêts à consommer. Cette évolution a permis de développer un secteur industriel aval, qui joue un rôle primordial non seulement pour cette commercialisation, mais aussi pour la création d'emplois à grande échelle. Les deux entreprises de transformation piscicoles en Aquitaine ont ainsi créé près de 500 emplois en aval des 20 unités de production, dans un département (Landes) où les activités économiques étaient relativement limitées. En Bretagne nord, l'exemple des sociétés Mytilimer et Cultimer, constituées en aval des productions de moules et d'huîtres, ont permis de créer une soixantaine d'emplois nouveaux sur des chaînes de conditionnement, s'ajoutant aux 250 emplois situés dans les ateliers d'expédition.

3.7 – Le cas particulier des collectivités d’outre-mer

Les collectivités d’outre-mer subissent la plupart des contraintes présentées précédemment, mais elle disposent aussi de quelques atouts à valoriser.

Le premier atout est celui des conditions thermiques favorables pour des croissances rapides des animaux, qui peuvent atteindre une taille deux (ombrine) à quatre fois (cobia) plus importante que les espèces tempérées dans le même temps d’élevage. Mayotte par exemple a pu ainsi trouver un marché demandeur de grandes tailles en Europe et y exporter sa production.

Le second est l’existence d’un marché très porteur (notamment aux Antilles, qui consomment 45 à 50 Kg/an/hab de poissons, et sont preneurs d’un produit frais). Ceci permet à des entreprises de type familial de trouver un marché de niche rémunérateur. Un effort reste cependant à faire en matière de labellisation pour identifier et valoriser ce produit.

Plusieurs collectivités sont également très attentives au développement de ce secteur (notamment à la Réunion et Mayotte) et apportent un soutien financier non seulement aux investissements individuels, mais aussi à l’ensemble de la filière en finançant des organismes de R/D assurant le lien entre la recherche nationale et les besoins locaux.

La mission a noté l’importance du potentiel offert par Mayotte en matière d’aquaculture marine. L’île Maurice, qui connaît aussi un lagon important, enregistre un développement rapide et délibéré de ses productions marines (de nature à déstabiliser les efforts français de la Réunion notamment). Cette réalité prouve néanmoins la pertinence économique de cette activité dans cette région du globe et nous invite à y réfléchir pour Mayotte.

DEUXIEME PARTIE : PROPOSITIONS D' ACTIONS.

L'ampleur des problèmes identifiés plus haut et leur diversité conduisent à préconiser l'élaboration d'une **stratégie complète** tant dans son **champ d'intervention** et dans ses **modes d'action**, exigeant un **engagement intense** de l'Etat et des **collectivités publiques**, s'inscrivant dans la **durée** et s'appuyant sur une **concertation régulière** avec les professions, et sur un **effort de communication** sans précédent en direction du grand public. Les propositions concernent donc d'une part les autorités politiques au niveau national, régional et européen, et d'autre part les organisations professionnelles.

1- Une véritable stratégie de développement globale et tous azimuts.

Il s'agit d'élaborer et d'affirmer une **stratégie nationale** dans le **cadre européen**, associant les **collectivités régionales**, qui sont des partenaires incontournables du développement de ce secteur, en raison non seulement des compétences qui leur ont été attribuées par les différentes lois de décentralisation, mais également du soutien ancien et constant apporté par plusieurs d'entre elles à cette filière aquacole.

Dans l'attente d'une future Loi d'orientation pour l'aquaculture et la pêche, nous proposons un **engagement politique clair**, sous la forme d'une **Directive nationale pour le Développement d'une aquaculture durable**. Un tel engagement est à prendre sans tarder, étant donné l'état actuel de l'ensemble de la filière française, proche de l'asphyxie financière et réglementaire, avec le risque de perdre ses parts de marché au niveau national comme à l'exportation.

1.1 - **Au niveau national**, cet engagement doit s'appuyer sur 4 initiatives :

- L'élaboration d'un **Document stratégique de développement durable de l'aquaculture**. Ce document préciserait les **objectifs** que l'on peut se fixer à **moyen terme**, les priorités en matière de production, de valorisation, d'aménagement et de compétitivité des territoires, ainsi que les conditions d'installation des entreprises dans leur prise en compte de l'environnement (notamment de la DCE et du programme NATURA 2000). Un tel document, à caractère forcément interministériel, devra être rédigé sous la responsabilité de la DPMA et devra être disponible au cours du premier semestre 2009.

Il aura aussi pour objet de donner un objectif **d'engagement financier** de l'Etat.

- L'installation d'un **Conseil National de l'Aquaculture**, réunissant les administrations concernés (en particulier MEEDDAT dans ses différentes composantes et MAP – DPMA), les représentants professionnels, les représentants des collectivités territoriales, les ONG (environnement, consommateurs), les chercheurs et les structures d'appui au développement. Une des tâches principales de cette entité devra être la validation du document de stratégie, le suivi de sa mise en œuvre et sa révision périodique. Ce Conseil devrait tenir ses premières réunions dès le début de l'année 2009, et aurait pour première tâche d'examiner le projet de Document stratégique. **Son secrétariat permanent et son animation seront assurés conjointement par les directions compétentes du MAP et du MEEDDAT.**

- L'élaboration d'un « **corpus réglementaire** », regroupant l'ensemble des réglementations nationales ou européennes, présentées de façon claire et cohérente. Cette **réglementation doit reposer sur des bases scientifiques, techniques et économiques solides, et être appropriée, proportionnée et raisonnable**. A cette occasion, on devrait d'une part revoir certains arrêtés d'application (de façon à assurer leur cohérence) et d'autre part inclure des circulaires précisant pour les services les modalités d'application. Sur cet aspect, il serait opportun de s'adjoindre les compétences du Secrétariat d'Etat chargé des PME, sachant que toute simplification administrative sera de nature à améliorer la compétitivité des entreprises. Un tel document devrait être disponible avant l'été 2009

- La définition d'un **engagement financier** pluriannuel de l'Etat. destiné à couvrir en totalité ou en partie, dans ce cas en complément d'autres contributions, les besoins de financement générés par les propositions du présent rapport.

1.2 -Le traitement des questions les plus urgentes.

Le système productif français, constitué d'à peine 4.000 entreprises, tous secteurs confondus (conchyliculture et pisciculture) se trouve actuellement confronté à des contraintes de tous ordres, dans un contexte général de tension à la baisse des prix à la production, pouvant entraîner la disparition pure et simple d'une partie de ces entreprises, causant par là même la perte d'un savoir irremplaçable.

Les pouvoirs publics doivent donc prêter la plus grande attention aux décisions à prendre au niveau local afin de permettre autant que possible le maintien des élevages existants et si nécessaire :

- accorder des délais suffisants pour une remise à niveau des installations techniques en vue d'une mise en conformité avec les textes ;
- accompagner financièrement ou faciliter le soutien financier des dépenses (études, équipements,..) nécessaires à la mise à niveau ;
- s'il n'y a pas d'autre solution qu'un changement de site, allouer un délai suffisant et un soutien technique pour l'identification et le transfert vers le nouveau site.

Parmi les **points urgents à prendre en compte**, figurent également la défense de la réglementation de la **production biologique** élaborée en France, la réforme de la **procédure des installations classées** (tonnage minimal, autorisations basées sur le résultat en matière de qualité des eaux de rejet et non de tonnage produit), l'évolution des règlements sur les **oiseaux prédateurs** (non en danger), le **régime fiscal applicable aux zones d'étangs** (souvent considérées comme agricoles et non comme zones humides), la réglementation concernant les installations de production de **poissons d'ornement** (étangs et aquariums), la reconnaissance de **l'autocontrôle des producteurs** (notamment en matière d'exportation des produits vivants).

La très importante démarche du Grenelle de l'Environnement est restée discrète s'agissant de la prise en compte des activités aquacoles. Ainsi, le comité de pilotage de la réflexion sur l'avenir du littoral dont la présidence a été confiée à M. Jérôme Bignon, avait pour mission d'étudier la cohabitation des différentes activités en mer parmi lesquelles étaient citées les extractions de granulats et les éoliennes en mer,.. en revanche aucune mention de l'aquaculture marine n'était faite.

Le COMOP « trame verte et bleue » n'a pas à notre connaissance associé les pisciculteurs d'eau douce pourtant directement concernés par la fonctionnalité de la trame bleue sur notre territoire.

C'est pourquoi la mission recommande que **le projet de loi de transition environnementale qui sera prochainement débattu au Parlement intègre dans les articles adéquats la mention de l'aquaculture** à chaque fois qu'une activité ou un investissement est cité. Il n'est pas souhaitable en effet de laisser au seul juge la qualification juridique de l'activité au regard de la loi.

1.3 - Au **niveau régional**, les propositions faites au niveau national ci-dessus doivent être déclinées :

- Des **schémas de développement durable de l'aquaculture** seront élaborés dans chaque région littorales ou intérieure. Ces schémas déclineront les objectifs proposés au niveau national en les adaptant au contextes locaux. Ils devront non seulement définir des zones géographiques propices au développement, mais aussi identifier les sites à préserver, les modalités d'installations, les conditions de financement.

- Dans les régions les plus concernées par ce développement (régions littorales, régions intérieures à forte concentration de piscicultures), un **comité régional**, éventuellement créé au sein de commissions existantes, sera mis en place et réunira comme l'entité nationale toutes les parties concernées, et impliquées dans l'élaboration des schémas de développement, le suivi de leur mise en œuvre et leur révision.

- L'Etat désignera un **service instructeur unique**, portail d'entrée à l'échelle régionale pour les porteurs de projet, tant sur le plan des **autorisations d'exploitation** que du **financement**. Il sera chargé de recueillir l'ensemble des avis des autres administrations ou des collectivités territoriales, de vérifier l'adéquation du projet avec le schéma régional, de signifier l'autorisation de mise en œuvre, et d'assurer le contrôle. Sur le plan financier, il assurera l'instruction de l'ensemble des demandes de soutien, en mobilisant les diverses sources de financement régionales, nationales et européennes. Ce service qui pourrait être soit la DRAM, soit la DRAF, devrait rendre ses conclusions dans un **délai raisonnable** de **6 mois** pour des projets restreints (moins de 50 T/an) et de **12 mois** pour des projets plus importants. Dans les régions les plus importantes pour l'aquaculture, ce service devrait s'appuyer sur une cellule technique spécialisée, pouvant agir au profit d'autres régions moins concernées. Enfin, un important **programme de sensibilisation et de formation des cadres des administrations** intervenant dans ce domaine est à organiser (formation de base initiale, ainsi que formation spécialisée et formation continue).

Dans cette stratégie, les **collectivités d'outre-mer** doivent faire l'objet d'une attention toute particulière. Il faut encourager le développement des exploitations aquacoles adapté au marché local ou à l'exportation (Mayotte par ex.), en facilitant les autorisations d'installations, en ***maintenant un encadrement scientifique (IFREMER) et technique (structure régionale de développement)*** fort, et en suscitant une action commune en matière de commercialisation (qualité, présentation, etc.).

1.4 – Au **niveau européen**

L'Europe a fait de l'aquaculture une de ses priorités de développement. Or si la Commission a déjà renforcé de nombreux dispositifs pour y contribuer, il reste encore des marges de progrès au niveau de l'ensemble des pays européens.

En matière de financement, la priorité affichée dans le FEP, et sa déclinaison dans les divers axes 2, 3 et 4 paraissent donner un cadre financier propice, mais il faudra veiller à le conserver. En revanche, les besoins de recherche s'avèrent toujours plus importants (par exemple sur l'offshore, sur les récifs artificiels, sur les nouvelles sources de protéines et d'huiles, sur l'amélioration génétique), et les initiatives prises au niveau européen apparaissent encore **insuffisants tant en matière de montant financier que d'incitation à la coordination** et au regroupement des recherches.

En matière de réglementation, l'Europe a encore beaucoup à faire pour **harmoniser les diverses applications des règlements** prises à l'échelle nationale. Parmi les priorités que l'on doit faire remonter vers Bruxelles, on peut citer :

- une harmonisation et une reconnaissance réciproque en matière de transfert de produits vivants (notamment œufs, alevins, naissains) entre pays européens
- une harmonisation des AMM (Autorisations de Mise sur Marché) des produits vétérinaires et de traitements
- une évolution et un renforcement de la réglementation en matière d'étiquetage : origine, modes de production, écolabels, etc.
- une protection renforcée aux frontières extérieures vis-à-vis de certains produits d'aquaculture ne remplissant pas toujours les conditions imposées à nos propres producteurs en matière sanitaire, d'étiquetage, de conditions d'élevage et de respect de l'environnement ; la formule de « l'écotaxe » un temps envisagé pourrait être notamment étudiée ;
- une initiative de l'Union Européenne pour requalifier les produits de la pêche et de l'aquaculture comme produits agricoles, et non industriels dans les négociations de l'OMC. .

1.5 – Des outils adaptés

Une telle stratégie doit pouvoir s'appuyer, pour sa mise en oeuvre, **d'outils de planification (en s'inspirant notamment des exemples écossais et norvégien ou des initiatives régionales comme en Bretagne, PACA, Corse ou Poitou-Charente)** susceptibles d'être pris en compte notamment dans ou à l'occasion de l'élaboration des différents documents d'urbanisme (SCOT, PLU, etc.).

Ainsi, **la procédure du « porter à connaissance »** devrait permettre une meilleure prise en compte de l'objectif de préservation et de développement de l'aquaculture par les collectivités locales.

Parmi les objectifs de cette stratégie, il faut citer non seulement **le maintien des zones d'élevage actuelles** (zones conchylicoles, piscicultures intensives, piscicultures d'étangs), mais également l'identification et **la réservation de zones propices** au développement de la production en eau douce et marine, en se référant utilement à l'inventaire des sites établi en 1999. Doivent être également pris en compte dans cette démarche **les besoins de sites à terre** (infrastructures portuaires et bases conchylicoles pour traiter les produits élevés en mer).

Afin de faciliter le traitement des conflits d'usage en privilégiant le développement de la filière, l'élaboration de **lignes directrices** en matière d'installation semble très opportune.

L'établissement d'une **notice d'impact simplifiée**, pré-alimentée par les données scientifiques générales ou plus locales disponibles, serait de nature à faciliter l'implantation de nouveaux élevages ou l'extension d'élevages existants, en démontrant leur innocuité ou leur faible impact sur le milieu naturel, voire même leur impact globalement positif. On ne peut qu'être surpris de voir souvent l'aquaculture être traitée de la même façon qu'un aménagement portuaire ou industriel, voire moins bien lorsqu'il s'agit de déployer l'ensemble des zones NATURA 2000 en mer !

La préservation ou l'amélioration, selon le cas, de la **qualité des eaux superficielles et littorales** dont l'aquaculture est étroitement dépendante fait partie des conditions sine qua non du développement de cette filière.

Il paraît essentiel que les **acteurs économiques de la filière s'impliquent complètement dans les travaux et groupes de planifications locales** (SAGE, schémas locaux d'aménagement de la mer, Natura 2000, PNM, GIZC, etc.) et puissent y faire entendre leurs voix.

2- Un accompagnement fort et durable des entreprises.

Cet accompagnement doit intervenir dans les différents domaines ou stades où ont été identifiées soit des faiblesses ou insuffisances soit des atouts significatifs de la France à préserver, et notamment:

- **2.1 - l'accès au foncier:** la question est sans doute assez différente selon qu'on se situe sur le domaine public maritime ou sur propriété privée, dans des sites à forte pression urbanistique (littoral) ou au contraire à l'intérieur des terres; cette question est également à rapprocher de la problématique de la transmission des entreprises. La grande diversité des entreprises conchylicoles et aquacoles, allant de la micro-entreprise familiale au grand groupe internationalisé conduit à des approches également différentes et adaptées aux différents cas de figure. L'établissement d'un **tableau de bord de la valeur des entreprises**, de leur capitalisation et des transactions serait d'une grande utilité, s'il est mis à jour régulièrement. **La mise à jour du décret du 22 Mars 1983** sur les autorisations d'exploitation de cultures marines sur DPM est urgente. Il est aussi proposé de **reconnaître l'entreprise** comme concessionnaire sur le DPM, en prenant en compte les aspects économiques de cet interlocuteur, ce qui devrait mieux préciser les droits et durées d'occupation en fonction de l'activité économique. Afin d'éviter le détournement de zones d'élevages conchylicoles ou piscicoles à terre vers l'urbanisation ou l'industrialisation, il sera nécessaire de créer ou adapter un **outil de préemption** (de type SAFER par exemple).

Dans de nombreux cas, la création de **Zones d'Aménagement Aquacoles** devrait être recherchée. Cette approche a été utilisée à l'étranger (Portugal), mais aussi dans les années 80 en France (Polders conchylicoles de Bouin, bassins dégorgeoirs d'Arcachon, marais du Médoc). Elle permet de favoriser la venue d'investisseurs, notamment PME, en assurant au niveau de la collectivité, une partie des travaux préalables souvent difficiles à prendre en charge par l'investisseur individuel : travaux d'aménagement général (voirie, adduction d'eau, réseaux, ect ;), études d'impact, assistance à la mise en œuvre technique et financière du projet.

Afin de mieux associer les communes et leurs groupements au développement de ce secteur, la mission propose **qu'une partie des taxes ou redevances liées à l'occupation du DPM ou à l'utilisation de l'eau soient ventilées à leur profit.**

- **2.2 - la recherche-développement:** il s'agit de créer, ou recréer un **dispositif de R/D** favorisant le transfert des résultats de la recherche, assistant les producteurs et identifiant les questions de recherche. Il convient de prendre acte de la quasi-impossibilité de protéger durablement les résultats de la recherche sur les produits vivants qui se diffusent très rapidement. Faute de cette protection, il convient d'avoir une démarche très volontariste sur tous les process techniques en production et en valorisation.

Parmi les actions envisageables, on peut citer notamment:

. l'installation d'une **Commission Recherche-développement**, au sein du Conseil National de l'Aquaculture, comme lieu d'échanges privilégié entre les producteurs, les chercheurs et les structures d'appui, organismes techniques et bureaux d'études,

. **le renforcement des recherches de base au sein des organismes nationaux de recherche (IFREMER, INRA, CEMAGREF)** en biologie, écologie, économie, technologie (en particulier, le développement de **l'off-shore, des systèmes de recyclage**), notamment pour les espèces confrontées à des problèmes graves de pollution ou de surexploitation, voire de disparition (les mortalités importantes de jeunes huîtres en France rappellent le précédent de la disparition par maladie de la souche « portugaise » et son remplacement par la « japonaise ») ou présentant de bonnes perspectives de développement (anguille, oscietre, sole, thon rouge, tilapia en circuit fermé, etc.); on doit

aussi veiller à la préservation de la position privilégiée de la France dans le domaine de **la génétique** (poissons et coquillages) en continuant à investir au niveau de la recherche publique et des structures de développement dans ce secteur. Le renouveau de la **pisciculture d'étangs**, essentiel pour maintenir ces écosystèmes importants pour la biodiversité aquatique et aviaire, passe aussi par une **relance de la recherche** dans ce domaine, tant au niveau des organismes de recherche publique (INRA, CEMAGREF), que des structures de R/D régionales.

. le développement de **recherches technologiques et économiques** dans le domaine de l'évolution de la **commercialisation** des produits, tant au niveau de la transformation (moules et huîtres élaborés, filets de poissons d'étangs, préparations à base de produits d'élevage) que de la présentation (produits prêts à cuire, barquettes pour micro-ondes, etc.)

.la création, la mise en réseau et/ou le renforcement des **structures de soutien technique et administratif** à la profession sous les différentes formes observées (ITAVI, SYSAAF, Groupements de défense sanitaire GDS, etc.). Ces structures assurent des missions de quasi service public, complémentaires de celles de l'Etat qui n'a pas toujours les moyens nécessaires pour les assurer. Il est proposé d'une part de fusionner et renforcer au niveau national les structures assurant des recherches plus génériques (génétique appliquée, nouvelles formulations et systèmes d'alimentation, relations aquaculture-environnement, recherches en économie des entreprises, etc.) en créant un véritable **Institut Technique de l'Aquaculture**, tant au profit de la conchyliculture que de la pisciculture. Au niveau régional, les initiatives prises par certaines régions ou départements d'apporter un soutien à des structures professionnelles de développement (GDSA, CEPRALMAR, CREA, ADAPRA, SMEL, etc.) doivent être étendues aux autres régions et renforcées, en établissant également un dispositif de concertation et de coordination avec l'Institut Technique National ;

. la mobilisation des outils développés par **l'intelligence économique** ou **la veille technologique** qui pourraient être utilement adaptés. Il s'agit notamment de suivre ce qui se passe aux plans mondial et européen en matière de nouvelles technologies, de nouvelles espèces, de recherche et de marchés. Cette mission pourrait être confiée à l'Institut technique présenté ci-dessus.

- **2.3 - l'organisation professionnelle:** les différentes représentations des professions concernées à travers leurs structures syndicales ou leurs différentes organisations à statut légal (SRC, CNC, CIPA, OP) mériteront de faire l'objet de propositions tant dans leur mode de fonctionnement interne (financier, mode de désignation) que dans leur organisation géographique et dans leurs attributions, en tenant compte des autres réflexions en cours, notamment sur l'organisation professionnelle des pêches maritimes. A ce stade, la mission préconise une double approche nationale et régionale :

. au niveau **national**, il est jugé préférable de maintenir **l'autonomie des 3 structures** interprofessionnelles (CNPM rénové, CNC, CIPA), tout en créant un **Comité de liaison**, destiné à gérer certaines actions communes (promotion des produits aquatiques, gestion de crises, formation).

. au niveau **régional**, il s'agit d'une part de donner plus de poids à l'activité aquacole dans le monde économique, et d'autre part de renforcer le suivi de son développement. Il est donc proposé tout en maintenant les structures professionnels existantes (SRC, Syndicats régionaux), d'adosser l'activité aquacole aux **Chambres d'agriculture**, en créant au sein des ces établissements publics, une commission de l'aquaculture (regroupant conchyliculture et pisciculture), animée éventuellement par un conseiller et relayer cette problématique locale

par une vraie prise en compte de cette activité au sein de l'APCA (Association permanente des chambres d'agriculture).

- **2.4 - le financement des investissements et la transmission des entreprises:** outre les crédits communautaires avec le nouveau **Fonds européen pour la pêche** (FEP) qui peuvent accompagner les **investissements productifs** des entreprises ainsi que **les actions collectives** ou les mesures aqua-environnementales, il conviendra de réfléchir à la mise en place de **nouveaux outils de financement**, en partenariat avec les collectivités territoriales, destinées à répondre aux besoins très particuliers de l'aquaculture (besoins importants en fonds de roulement découlant des cycles de production et aléas) : avances remboursables, fonds de garantie, aide à l'installation et couverture des risques (assurances ou solidarité nationale ?), appel au capital-risque ? A cet égard, il semble qu'il y ait un véritable manque d'informations sur les dispositifs existant chez OSEO (notamment pour le financement de l'innovation et la garantie des risques).

- **2.5 - la commercialisation des produits et les marchés:** il s'agit d'un domaine d'intervention essentiel sur lequel les leviers sont multiples (actions de communication et d'information des consommateurs, labels, etc.) et où les outils existent et pourraient être rendus encore plus performants (OFIMER désormais FranceAgriMer, OP, interprofessions, etc..). Les outils et initiatives innovantes sont multiples pour illustrer les avantages tirés du rapprochement entre producteurs et consommateurs (parcours de pêche, éco-tourisme, produits du terroir, classes de découverte pour les jeunes,...). Enfin, une des initiatives à prendre serait de rapprocher encore plus le consommateur du producteur par **un étiquetage le plus complet possible**.

- **2.6 - le suivi des conditions de concurrence imposées par les produits importés :** comme pour les produits agricoles, les productions aquacoles nationales et communautaires doivent bénéficier de la **protection minimum** face à des concurrents qui ne respectent pas les mêmes exigences aux plans sanitaire, environnemental ou social. La récente affaire du lait chinois contaminé par de la mélamine et ses conséquences diffuses en cours montre que la protection sanitaire doit rester une priorité européenne.

Il convient de mettre fin dans ce domaine particulier, comme d'ailleurs plus généralement dans le domaine des négociations commerciales internationales au sein de l'OMC, à une certaine forme de **naïveté** conduisant à accorder aux productions des pays tiers des avantages commerciaux **non justifiés** ou **sans aucune contrepartie**. L'abandon par la France de la taxe anti-dumping portant sur la truite norvégienne est exemplaire à cet égard. Au regard de cette décision, on peut remarquer que l'administration américaine développe avec le soutien de l'US Food and Drug Administration, une politique de certification des produits importés, notamment en matière de produits de la mer (les premiers concernés étant les crevettes), imposant des règles de production et de conditionnement identiques à celles mises en oeuvre au niveau national.

4. **2.7 - le développement à l'étranger :** il peut s'agir d'une **option de repli** au cas où le développement des entreprises aquacoles recherché et souhaité sur le territoire national ne pouvait être obtenu rapidement; mais même dans l'hypothèse la plus optimiste, il convient de faciliter et encourager nos entreprises de production et notre recherche-développement à exercer leurs talents dans les pays et les régions de l'Europe et du Monde où les principales productions en aquaculture sont présentes. Cette démarche est à rapprocher de la veille technologique évoquée plus loin. Nos entrepreneurs doivent alors pouvoir bénéficier de **l'appui des pouvoirs publics** français (COFACE, UBI France notamment) pour s'implanter et se développer à l'étranger, dans le cadre d'une stratégie de diversification des sites et des risques pour la production et de suivi des évolutions des marchés mondial et européen.

- **2.8 - la communication :** ce dernier point est la véritable clé du développement du secteur. Les différents contacts avec les journalistes et les ONG environnementalistes ont montré le **manque réel d'informations** actualisées sur des sujets sensibles de l'aquaculture comme

l'origine des farines utilisées, le taux de conversion des aliments, le bien-être animal,.. thèmes sur lesquels les entreprises et la recherche avaient fait d'énormes progrès et pouvaient apporter des garanties.

Une **information régulière, transparente, validée scientifiquement et en relation avec les questions du moment** doit être apportée aux consommateurs et au grand public dans le domaine de l'aquaculture. Il n'est pas en effet normal, dans une démocratie, qu'une déclaration soit considérée par le grand public et les journalistes comme une vérité incontestable car elle a été diffusée dans le cadre d'une émission présentée comme spécialisée dans le domaine maritime passant à une heure de grande écoute; et sans qu'il soit possible d'ailleurs de faire entendre un autre point de vue, plus solidement étayé scientifiquement.

Un **accueil de qualité sur les sites de production**, en rendant ces *sites plus esthétiques*, en disposant d'un **support informatif** adapté, en prenant un peu de temps pour accueillir les visiteurs, consommateurs potentiels doit devenir un objectif permanent et une véritable obligation pour les producteurs.

Le monde professionnel doit prendre conscience du **poids des ONG** dans la formation des opinions des consommateurs et du grand public, et veiller à apporter les clarifications nécessaires même sur les points qui pourraient sembler, objectivement, d'un intérêt secondaire. Un **guide de bonnes pratiques** (inspiré du guide de la FAO et de celui édité conjointement par la FEAP, l'IUCN et le gouvernement espagnol), qui serait largement diffusé au sein des ces institutions pourrait être un des meilleurs support pour leur faire partager les attentes des producteurs et leurs soucis de conduire leur exploitation dans les meilleures conditions possibles vis-à-vis de l'environnement.

Les **futurs consommateurs** se trouvent encore sur les bancs des écoles, des collèges et de lycées. Les initiatives prises au niveau régional (comme à la Réunion) ou par certains groupes de distribution, montrent tout l'intérêt d'une information régulière vis-à-vis de ce public, notamment en l'accueillant sur les sites de production. Ceci devrait donc se développer au sein d'une stratégie nationale, à l'image de l'Espagne qui a réalisé un CD d'information adapté à l'usage des collèges et des expositions itinérantes..

Enfin, **l'information des élus** à l'échelon national, régional, local et même européen doit aussi rentrer dans les priorités de missions des organismes professionnels.

*Le Ministre de l'Écologie, du
Développement et de
l'Aménagement Durables*

*Le Ministre de l'Agriculture,
et de la Pêche*

30 OCT. 2007

Madame le Maire, *Chère Hélène*.

La consommation mondiale de poisson pour l'alimentation humaine et animale augmente régulièrement et pourrait s'établir, au plan mondial, à 179 millions de tonnes en 2015 selon l'agence alimentaire de l'Organisation des Nations-Unies (FAO), soit 36 % de plus qu'en 2002. La pêche ne pourra à elle seule satisfaire les besoins des populations en produits de la mer. Dans ce contexte, l'aquaculture jouera un rôle de plus en plus important.

La production aquacole augmente régulièrement dans le monde et dans certains pays européens. En France, pourtant, la production stagne. L'aquaculture française, constituée de la conchyliculture, de la pisciculture marine et de la pisciculture continentale, dispose d'un savoir-faire reconnu, mais est confrontée à de nombreuses contraintes :

- les conflits d'usage et la pression notamment du tourisme, particulièrement sur la bande littorale, conduisent à une réduction des sites disponibles pour les entreprises aquacoles ;
- la nécessaire protection de l'environnement littoral en ce qui concerne notamment :
 - o la disponibilité et la qualité des eaux de production des coquillages, dépendante des pollutions dans les bassins versants en amont des zones de production conchylocoles
 - o les contraintes en termes de prélèvement d'eau et de qualité des eaux rejetées dans le milieu par les piscicultures.

Madame Hélène TANGUY
Marie du Guilvinec
Hôtel de Ville
33 rue Marine
29 730 Le Guilvinec

- l'alimentation des poissons d'élevage, qui doit évoluer vers une moindre dépendance des farines et huiles de poissons, et les maladies des espèces élevées ;
- l'image des produits d'aquaculture

C'est également un secteur où les projets d'investissement ne sont pas assez nombreux.

Le développement de ce secteur économique doit être une priorité pour la France, qui doit enrichir sa stratégie d'alimentation de la population en produits de la pêche et d'eau douce en complément des produits de la pêche française.

C'est pourquoi, aussi bien le Plan d'Avenir pour la Pêche que le Plan Stratégique National élaboré dans le cadre de la mise en œuvre en France du Fonds Européen pour la Pêche (FEP), affirment la volonté de la France de promouvoir, avec la pêche, le développement d'une aquaculture durable, respectueuse de l'environnement et garantissant la qualité sanitaire de produits présentés aux consommateurs.

Nous souhaitons que vous conduisiez une mission d'analyse et de réflexion, accompagnée de l'élaboration des propositions permettant d'atteindre cet objectif.

Vous effectuerez en premier lieu un bilan de la situation de l'aquaculture en France, en métropole et Outre-mer, faisant un état des lieux précis de ce secteur et mettant en avant ses atouts, ses faiblesses, ses opportunités et les obstacles à son développement.

Vous élaborerez ensuite des propositions permettant de favoriser le développement d'une aquaculture française durable, en y associant tous les acteurs concernés. L'élaboration de propositions partagées par tous doit être une priorité, faute de quoi l'objectif ne sera pas atteint. Vous devrez donc rencontrer et associer à vos travaux de nombreux interlocuteurs, notamment :

- les professionnels des différents secteurs aquacoles,
- les administrations (y compris la Délégation interministérielle à l'aménagement et la compétitivité des territoires),
- les structures de recherche (IFREMER, INRA, CEMAGREF...),
- les collectivités locales (régions, départements, communes),
- les structures intéressées par la protection de l'environnement

- les autres usagers du littoral...
- les associations de consommateurs et la grande distribution

Vous vous intéresserez aux expériences intéressantes menées à l'étranger, en particulier dans les pays européens dont le secteur aquacole est en expansion.

Vos travaux devront en outre être en cohérence avec la volonté de la Commission européenne de promouvoir le développement de l'aquaculture dans l'Union européenne. L'aquaculture sera l'une des priorités de la présidence française de l'Union Européenne au titre de la Politique Commune de la Pêche.

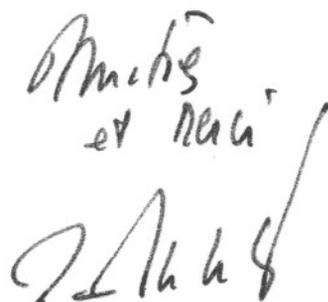
Vous nous remettrez vos conclusions en octobre 2008. Deux bilans d'étape de vos travaux devant nous être transmis à la fin du mois de février et à la fin du mois de juin (dans la perspective de la Présidence française de l'Union européenne).

Nos services sont à votre disposition pour vous apporter les informations dont vous pourriez avoir besoin. Monsieur Philippe FERLIN, ingénieur du génie rural des eaux et forêts, membre du Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux, et Monsieur Jean-Michel SUCHE, administrateur en chef des affaires maritimes, membre de l'inspection générale des services des affaires maritimes vous accompagneront et vous appuieront dans tous vos travaux.

Nous vous prions de croire, Madame le Maire, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Jean-Louis BORLOO



Michel BARNIER

PROGRAMME DE TRAVAIL REALISE

Octobre 2007

- 24 – Réunion avec le cabinet du MAP
- 25 – Réunion avec le CIPA
- 30 – Réunion avec le CNC

Novembre 2007

- 5 – Visite à la pisciculture de M. Relot à Missillac, Président de la Fédération française des pisciculteurs en étangs ;
- 7 – Réunion de cadrage à la DPMA
- 8 – Réunion de travail
- 9 – Réunion avec la mission Roncière
- 10 – Réunion avec le Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer
- 15 et 16 - Séminaire aquaculture avec la Commission Européenne à Bruxelles – Contact avec divers délégués européens
- 21 – Réunion avec le cabinet du MAP
- 26 – 30 - Mission à La Réunion et Mayotte

Décembre 2007

- 1 – Retour de mission de l'Océan Indien
- 4 – Conseil du CNC
- 12 – Réunion de travail à Paris
- 19 – Réunion avec la DPMA et la DAM
- 20 – Emission de radio RFI avec Arielle Cassim sur l'aquaculture outre-mer

Janvier 2008

- 3 et 4 – Mission en Aquitaine – Pisciculture
- 10 et 11 – mission en Normandie - Conchyliculture
- 14 – Réunion avec le bureau du CIPA
- 16 – Réunion avec le Cabinet du MAP
- 17 – Entretiens au SGMer
- 23 – Emission TV FR3 à Brest sur l'avenir de la pisciculture
- 24 et 25 – Visite en Bretagne Nord – Conchyliculture
- 30 – Réunion avec l'IFREMER
- 31 – Réunion avec la DGAL

Février 2008

- 4 – Entrevue avec Mme Charvoz – Cannes Aquaculture
- 6 – Réunion avec la DPMA

Mars 2008

- 4 – Réunion sur le programme ECASA à Rennes
- 11 – Réunion de travail- Préparation de la première note d'étape.
- 13 et 14 -Réunion avec le SFAM à Montpellier
- 20 – Réunion avec le SYSAAF
- 21 – Réunion au cabinet du MAP
- 25 – Réunion des DRAF et DDA à la DPMA
- 26 – Visite en Rhône-Alpes

31 – Départ pour les Antilles

Avril 2008

1 – 6 – Mission aux Antilles françaises Martinique et Guadeloupe
14 - Réunion au cabinet du Premier Ministre
23 – SEAFOOD à Bruxelles – Contact avec entreprises européennes
24 – 25 – Conférence européenne CONSENSUS à Ostende
28 et 29 - Mission en Poitou-Charentes -Conchyliculture

Mai 2008

13 – Réunion au cabinet du MEEDDAT – Secrétariat d'Etat à l'Ecologie
14 – Réunion avec les bureaux d'études
14 – Réunion avec la DPMA
20 – Réunion avec OSEO
21 – Participation au comité de suivi du plan Barnier sur une pêche durable et responsable
22 – Emission TV FR3 Paris sur l'avenir de la pêche et de l'aquaculture
27 – Réunion avec la FCD
28 – Réunion avec Mme Monfort, consultante
28 – Réunion avec FNE

Juin 2008

3 – Réunion avec les chercheurs en aquaculture
3 – Réunion avec WWF (M. Cyrille Deshayes)
3 – Réunion avec Robin des Bois (M. Jacky Bonnemains)
10 – 15 – Mission en PACA, Languedoc – Roussillon et Corse
18 – 19 Mission en Finistère – Conchyliculture et pisciculture
19 – Réunion avec UFC – Que choisir
25 – Assemblée générale du CIPA
26 – Réunion avec WWF (M. Charles Braine)

Juillet 2008

2 – Réunion avec le Président du CIPA (M. Le Gal)
3 – Participation à l'AG du CNPMM
6 – 9 – Mission en Ecosse
15 – Réunion avec AND International
17 – Réunion avec ODIT France

Août 2008

13 – Réunion de travail
23 – Réunion de bouclage de la deuxième note d'étape

Septembre 2008

6 – 10 – Mission en Norvège
17 – Participation à l'AG de l'ANEL à Toulon
22 – Réunion avec Greenpeace
23 – Réunion avec la DIACT
29 – Mission en Bretagne sud – Conchyliculture
30 – Mission en Pays de la Loire – Conchyliculture

Octobre 2008

7 – Réunion au cabinet du MAP

8 – Réunion avec M. Jérôme Bignon, président de l'Agence des aires marines protégées et du Conservatoire national du littoral et des espaces lacustres

9 et 10 – Colloque sur l'aquaculture à Fouesnant

12 – 15 – Mission en Espagne

16 – Réunion de travail

17 – Réunion de travail avec le Conseil régional de Bretagne (Mme Janick Moriceau)

22 – Réunion de travail avec la famille Jorgensen, pisciculteurs dans la Somme,

27 – Réunion de travail

28 – Réunion avec la DPMA

30 – Réunion de travail avec le PDG du groupe Adrien

30 – Participation au comité de suivi du plan Barnier sur une pêche durable et responsable

30 – Réunion de travail pour le bouclage du rapport final

Tableau des personnes ou organismes rencontrés pendant la mission pour le développement de l'aquaculture							
Lieu ou ville	Pays	Date	Sexe	Nom	Prénoms	Organisme	Fonction
Paris	France	30/10/2008	M.	ADRIEN	Michel	Groupe Adrien	PDG
Paris	France	22/10/2008	M.	JORGENSEN	Peter	Piscicultures Jorgensen (Nord Pas de Calais et Danemark)	Chef d'entreprise
Rennes	France	17/10/2008	Mme	MORICEAU	Janick	Conseil régional de Bretagne	Vice Présidente, chargée de la Mer
ESPAGNE Du 12 au 15/10/08							
Madrid	Espagne	13/10/2008	M.	LABORDE	Daniel	Ambassade de France	Attaché agricole
Lires (La Coruña)	Espagne	14/10/2008	Mme	ARREGUI	Gloria	Tres mares	Gérante
Lires (La Coruña)	Espagne	14/10/2008	Mme	ARREGUI	Luz	Tres mares	Vétérinaire
Aguiño (La Coruña)	Espagne	14/10/2008	M.	CABALEIRO	Santiago	Cluster Galicien d'Aquaculture	Directeur
Aguiño (La Coruña)	Espagne	14/10/2008	M.	OTERO LOURIDO	Fernando	Association de producteurs de Turbots	Président
Villagarcia de Arousa	Espagne	14/10/2008	M.	DIOS SUAREZ	Juan Ramon	Conseil de Régulation de la Moule de Galice	Président
Villagarcia de Arousa	Espagne	14/10/2008	M.	ROMARIS PAIS	José Manoel	Institut technique pour le Contrôle du Milieu Marin de Galice	Directeur
Madrid	Espagne	15/10/2008	M.	ESPINOSA DE MONTEROS	Juan	Observatoire Espagnol de l'Aquaculture	Directeur Gérant
Madrid	Espagne	15/10/2008	M.	DELAYE	Bruno	Ambassade de France	Ambassadeur
Madrid	Espagne	15/10/2008	M.	MAUPAS-LOUDINOT	Marc	Ambassade de France	Ministre Conseiller pour les Affaires Économiques
Madrid	Espagne	15/10/2008	M.	CURCIO RUIGOMEZ	Fernando	Secrétariat Général de la Pêche Maritime	Directeur Général des Ressources halieutiques et de l'aquaculture
Madrid	Espagne	15/10/2008	Mme	BERALDI RODRIGUEZ	Carmen	Secrétariat Général de la Pêche Maritime	Conseillère de Coopération internationale
Madrid	Espagne	15/10/2008	M.	MARTIN FRAGUEIRO	Juan Carlos	Secrétariat Général de la Pêche Maritime	Secrétaire Général de la Mer
Madrid	Espagne	15/10/2008	M.	ARNAL ATARES	Ignacio	Institut Espagnol D'Océanographie	Chef du département Aquaculture
San Fernando(Cadiz)	Espagne	16/10/2008	Mme	VIOLAN	Africa Rosa	CUPIMAR	Directrice générale
Puerto de Sta Maria(Cadiz)	Espagne	16/10/2008	M.	GARCIA DE LOMAS MIER	Juan Manuel	Centre Technologique d'Aquaculture d'Andalousie	Gérant
Puerto de Sta Maria(Cadiz)	Espagne	16/10/2008	M.	DORADO	Alfonso Macias	ASEMA	Technicien
Puerto de Sta Maria(Cadiz)	Espagne	16/10/2008	M.	GONZALES-POSADA	Javier Ojeda	APROMAR	Gérant
Chiclana	Espagne	16/10/2008	M.	FLOCH	Nicolas	AMALTHEA	Gérant
Paris	France	08/10/2008	M.	BIGNON	Jérôme	Agence des aires marines protégées	Député de la Somme, Président de l'Agence
MISSION EN VENDEE 30/09/08							
Bouin	France	30/09/2008	M.	SOURBIER	Jacques	SRC Pays de Loire	Président
Bouin	France	30/09/2008	M.	GARENNE	Jacques	SRC Pays de Loire	Producteur
Bouin	France	30/09/2008	M.	RESNAIS	Mathieu	SRC Pays de Loire	Chargé de mission
Bouin	France	30/09/2008	M.	ROUBAUD	Jean-Pierre	DDA Vendée	Chef du service économie agricole
Bouin	France	30/09/2008	M.	LEBREVILLEC	Jacques	DDAM Vendée	Directeur
Bouin	France	30/09/2008	Melle	MAGRIE	Stéphanie	DDAM Vendée	Service des cultures marines
Bouin	France	30/09/2008	M.	GUEGUEN	Joel	DDAM Vendée	Service des cultures marines
Bouin	France	30/09/2008	M.	ANGERI	Stéphane	Vendée naissain	Directeur

Bouin	France	30/09/2008	Mme	WILLAERT	Patricia	Sous-Préfecture des Sables d'Olonne	Sous-Préfète
MISSION EN MORBIHAN		29/09/08					
Auray	France	29/09/2008	M.	JENOT	Hervé	SRC Bretagne Sud	Président
Auray	France	29/09/2008	M.	DREANO	Alain	SRC Bretagne Sud	Directeur
Auray	France	29/09/2008	M.	THAERON	Jorick	SRC Bretagne Sud	Vice Président
Auray	France	29/09/2008	M.	CADORET	François	SRC Bretagne Sud	Vice Président
Auray	France	29/09/2008	M.	LE MENACH	Adrien	SRC Bretagne Sud	Vice Président
Auray	France	29/09/2008	Melle	GACHELIN	Sonia	SRC Bretagne Sud	Chargée de la qualité sanitaire
Auray	France	29/09/2008	Melle	SEGALEN	Nadine	SRC Bretagne Sud	Chargée de l'environnement juridique
Auray	France	29/09/2008	M.	VEILLE	Jean-Luc	DDAM Morbihan	Directeur
Auray	France	29/09/2008	M.	TOULLIOU	Jean	DDAM Morbihan	chef service cultures marines
Auray	France	29/09/2008	M.	BEDIER	Edouard	IFREMER La Trinité	Responsable du laboratoire
Saint Philibert	France	29/09/2008	M.	QUINTIN		La perle de Quehan	Chef d'entreprise
Paris	France	23/09/2008	M.	GASTEMBIDE	Marc	Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT)	Conseiller Dynamique des territoires
Paris	France	23/09/2008	M.	CHAUVIN	Xavier	DIACT	
Paris	France	22/09/2008	M.	CHARTIER	François	Greenpeace France	Coordinateur Campagne Océan
MISSION EN NORVEGE		Du 6 au 10/09/08					
Bergen	Norvège	08/09/2008	M.	MYRSETH	Bjorn	Marine Farms	Président Directeur Général
Nordheimsund	Norvège	08/09/2008	M.	HAUGARVOLL	Rolf	Ferme marine	Propriétaire
Bergen	Norvège	09/09/2008	Mme	OSLAND		Direction Générale des Pêches	Conseillère Service aquaculture et affaires côtières
Bergen	Norvège	09/09/2008	M.	MYRSETH	Bjorn	Marine Farms	Président Directeur Général
Bergen	Norvège	09/09/2008	Mme	OSTERVOLD TOFT	Kari	Institut de Recherche Marine	Directrice de la Communication
Trondheim	Norvège	09/09/2008	M.	ALMAS	Karl Andreas	SINTEF	Vice-Président Pêche-Aquaculture
							Chef du département de Technologies des Ressources Marines
Trondheim	Norvège	09/09/2008	Mme	OIE	Gunvor	SINTEF	
Oslo	Norvège	11/09/2008	Mme	COLLET	Brigitte	Ambassade de France	Ambassadeur
Oslo	Norvège	11/09/2008	M.	JOVEL	Philippe	Ambassade de France	Conseiller commercial adjoint
Oslo	Norvège	11/09/2008	M.	LAMOTHE	Bernard	Ambassade de France	Attaché agricole
Oslo	Norvège	11/09/2008	M.	STEIEN	Svein Hallbjorn	Innovasjon Norge	Conseiller en agriculture et aquaculture
							Conseillère au dept aquaculture, produits de la mer et affaires côtières
Oslo	Norvège	11/09/2008	Mme	HEGGBERGET	Karen Marie	Ministère des Pêches et Affaires Côtières	
Oslo	Norvège	11/09/2008	Mme	HERSLETH	Cecilie	Ministère des Pêches et Affaires Côtières	Conseillère Service aquaculture et affaires côtières
Paris	France	17/07/2008	Mme	BOUYER	Christine	Observation, Développement, et ingénierie touristique-ODIT	Chargée de mission Direction des espaces et des filières
Paris	France	16/07/2008	M.	AVIAT	Dominique	AND International	Consultant
MISSION EN ECOSSE		Du 6 au 9/09/08					
Edimbourgh	Ecosse		M.	PORTALEZ	Cyril	Ambassade de France à Londres	Attaché agricole
Edimbourgh	Ecosse	09/07/2008	Dr	JAMES	Mark	Scottish aquaculture Research Forum	coordinateur

Edinburgh	Ecosse	09/07/2008	M.	BURTON	Craig	Sea Fish Industry authority	Responsable aquaculture
Edinburgh	Ecosse	09/07/2008	Ms	BRYDSON	Kara	Royal society of protection for birds	Marine and coastal policy officer
Stirling	Ecosse	08/07/2008	Pr	WOOTTEN	Rod	Institut d'Aquaculture Université de Stirling	Directeur adjoint
Perth	Ecosse	08/07/2008	Pr	THOMAS	Phil	Scottish salmon producers organization	Président
Perth	Ecosse	08/07/2008	M.	WEBSTER	Jonh	Scottish salmon producers organization	Directeur technique
Edinburgh	Ecosse	07/07/2008	M.	BESSET	David	British Trout Association	Directeur général
Edinburgh	Ecosse	07/07/2008	Dr	SINCLAIR	Douglas	Scottish Environmental protection agency - SEPA-	Directeur aquaculture
Edinburgh	Ecosse	07/07/2008	M.	SLASKY	Richard	British Marine finfish association	Directeur exécutif
Edinburgh	Ecosse	07/07/2008	Mrs	JONES	Heather	Scottish Marine Directorate	Directrice adjointe, chargée de l'aquaculture et pêche en eau douce
Edinburgh	Ecosse	07/07/2008	M.	FORD	David	Scottish Marine Directorate	Chef du service de la politique aquacole
Edinburgh	Ecosse	07/07/2008	M.	WYMAN	Dave	Scottish Marine Directorate	Chef du service de la santé et du bien-être du poisson
Edinburgh	Ecosse	07/07/2008	M.	HADDON	Paul	Scottish Marine Directorate	Service politique aquacole
Edinburgh	Ecosse	07/07/2008	M.	O'BRIEN	John	Scottish Marine Directorate	Chef du service de la planification aquacole
Edinburgh	Ecosse	07/07/2008	M.	GRIFFITH	Arthur	Consultant pour l'industrie aquacole sur la côte Ouest	
Edinburgh	Ecosse	07/07/2008	M.	WALLACE	Brian	Consultant pour le réseau de formation	
Paris	France	02/07/2008	M.	LE GAL	Pascal	Comité interprofessionnel des poissons d'aquaculture-CIPA	Président
Paris	France	26/06/2008	M.	BRAINE	Charles	World Wild Fund -WWF-France	chargé des pêches
Paris	France	26/06/2008	M.	BERNARD	Eric	World Wild Fund -WWF-France	chargé de l'aquaculture
MISSION EN FINISTERE	18 ET 19/06/08						
Plougastel-Daoulas	France	19/06/2008	M.	MERCERON	Michel	UFC-Que choisir	expert
Plougastel-Daoulas	France	19/06/2008	M.	CARVAL	Jean-Pierre	Ecloserie de coquilles St jacques du Tinduff	directeur
Plouguerneau	France	19/06/2008	M.	HUCHETTE	Sylvain	France Haliotis élevage d'ormeaux	directeur
Plouguerneau	France	19/06/2008	M.	LESVEN	André	maire de Plouguerneau	
Brest	France	18/06/2008	M.	LE DIREACH	Daniel	Direction départementale des affaires maritimes du Finistère	Directeur
Brest	France	18/06/2008	Mme	EL AYADI-BELLET	Myriam	Service des affaires maritimes de Morlaix	Chef du service
Brest	France	18/06/2008	M.	DREVEL		IFREMER Brest	
Plourin les Morlaix	France	18/06/2008				Pisciculture d'alevinage de la coopérative Bretagne Truites	
Saint Martin des Champs	France	18/06/2008	M.	CHARLES	Dominique	Pisciculture du Traon Kerret (groupe Aquadis)	
Saint Martin des Champs	France	18/06/2008	Mme	PINAULT	Agnès	Sous-Préfète de Morlaix	
Morlaix	France	18/06/2008				Réunion de travail avec les pisciculteurs de Bretagne	
Morlaix	France	18/06/2008	M.	COLLETER	Jean-Yves	Pisciculteurs de Bretagne STEB	Président
Morlaix	France	18/06/2008	M.	DI COSTANZO	Christophe	Groupe AQUADIS	PDG
Morlaix	France	18/06/2008	M.	BOUTIER	Laurent	Pisciculture ARMORVIF	
Morlaix	France	18/06/2008	M.	CORLAY	Dominique	Le Guessant Aquaculture (fabricant d'aliments)	
Morlaix	France	18/06/2008	Mme	MORAINE	Emmanuelle	AFPPE-STEB	conseillère aquacole

Morlaix	France	18/06/2008	M.	CHAPERON	Philippe	pisciculteur à Plougonven	
Morlaix	France	18/06/2008	M.	SPINEC	Florent	Bureau aquacole de la DGER -AGROCAMPUS - Site de BegMeil Benodet 29950	
Morlaix	France	18/06/2008	M.	TOUFFAIT	Philippe	Lycée aquacole de Brehoulou Crozon	
Morlaix	France	18/06/2008	M.	MORVAN	Patrice	Pisciculteur - Transformateur Duault 22160	
Morlaix	France	18/06/2008	M.	LE COAT	Robert	Pisciculteur Plougaulin 29250	
Morlaix	France	18/06/2008	M.	LERIBAULT	Jean-Pol	AQUADIS SA Plouvorn 29420	
Morlaix	France	18/06/2008	M.	COURANT	Sébastien	Pisciculture d'AQUADIS St Martin des Champs 29600	
Morlaix	France	18/06/2008	Mme	NEDELLEC	Anne	IGREF - Lycée de Brehoulou - Chargée des relations avec professionnels aquaculture Fouesnant 29170	
Morlaix	France	18/06/2008	M.	MARTIN	Gilles	Pisciculteur Ploumagoar 22970	
Morlaix	France	18/06/2008	M.	LADUREE	Hervé	Pisciculteur Fouesnant 29170	
Quimper	France	18/06/2008	M.	JACQUES	François	Direction des services vétérinaires Finistère	chef du service environnement
Quimper	France	18/06/2008	Melle	LE BIHAN	Lise	DSV 29	agent contractuel
Quimper	France	18/06/2008	M.	HUITRIC	Guy	DDA 29	
Quimper	France	18/06/2008	M.	BEUGUEL	Jacques	DSV 29	sécurité sanitaire
MISSION EN MEDITERRANEE		DU 10 AU 14/06/08					
Cannes	France	14/06/2008	Mme	CHARVOZ	Janie	SARL CANNES AQUACULTURE	gérante
Cannes	France	14/06/2008	Mme	CHARVOZ	Sylvie	SARL CANNES AQUACULTURE	chargée de la communication
Cannes	France	14/06/2008	Mme	TAMBAY	Catherine	SARL CANNES AQUACULTURE	responsable commerciale
Ajaccio	France	13/06/2008	M.	LEYRIT	Christian	Préfecture de région Corse	Préfet
Ajaccio	France	13/06/2008	M.	DI MEGLIO	Raphael	aquaculteur à Santa Monza Bonifacio	
Ajaccio	France	13/06/2008	M.	BALZAUX	Frédéric	chef exploitation à Santa Monza	
Ajaccio	France	13/06/2008	M.	FAUX	Jean-Paul	Office de l'environnement corse	
Ajaccio	France	13/06/2008	M.	RIERA	Philippe	aquaculteur à Ajaccio	
Ajaccio	France	13/06/2008	M.	CHARVOZ	Denis	aquaculteur à Ajaccio	
Ajaccio	France	13/06/2008	Mme	JENN	Sonia	DRAM Corse	chef service cultures marines
Ajaccio	France	13/06/2008	Melle	GUILLOU	Céline	DRAM Corse	chef service AIML
Ajaccio	France	12/06/2008	M.	FRANCESCHI		Président du syndicat des aquaculteurs corses; Président du Conseil économique, social et culturel de Corse	
Marseille	France	12/06/2008	M.	CASTEJON		Président de la coopérative conchylicole de l'Anse de Carteau	
Marseille	France	12/06/2008	M.	BRIQUET	Emmanuel	aquaculteur aux îles du Frioul Provence Aquaculture	
Marseille	France	12/06/2008	Mme	SPORTIELLO-BERTRAND		Conseil régional PACA	Présidente de la Commission Mer
Marseille	France	12/06/2008	M.	VASSELIN	Benoit	Conseil régional PACA	Chef du service Mer
Marseille	France	12/06/2008	M.	GANDOLFO	Robert	Pôle de compétitivité Mer PACA	
Marseille	France	12/06/2008	M.	POISSON	Henri	DRAM PACA	Directeur régional
Balaruc les Bains	France	11/06/2008	M.	BALMA	Philippe	GAEC Les Poissons du Soleil	Directeur
Sète	France	11/06/2008	M.	SACAZE		OP coquillages de Méditerranée	Président
Sète	France	11/06/2008	Mme	MECHIN	Cécile	OP coquillages de Méditerranée	ingénieur conseil
Sète	France	11/06/2008	M.	SAUVAGNARGUES	Jean-Claude	IFREMER Sète	directeur quittant
Sète	France	11/06/2008	M.	DIETRICH	Jacques	IFREMER Sète	directeur prenant
Sète	France	11/06/2008	M.	BLANCHETON	Jean-Paul	IFREMER Sète	expert poisson
Sète	France	11/06/2008	M.	ORTIN	Philippe	SRC Méditerranée	Président

Sète	France	11/06/2008	M.	REGLER	Denis	SRC Méditerranée	directeur
Sète	France	11/06/2008	M.	GONZALEZ	Olivier	SRC Méditerranée	Pt syndicat Bouzigues
Sète	France	11/06/2008	M.	FOURNIER		SRC Méditerranée	Pt syndicat Loupian
Sète	France	11/06/2008	M.	DELAGARRIGUE	Yves	SRC Méditerranée	
Sète	France	11/06/2008	M.	THIEULE	Michel	SRC Méditerranée	Pt syndicat Marseillan
Sète	France	11/06/2008	M.	JOSIAN	Alexandre	SRC Méditerranée	Pt syndicat Méze
Sète	France	11/06/2008	M.	MILCAMPS	Jean-Baptiste	Préfecture de région Languedoc Roussillon	Sous Préfet chargé du littoral
Sète	France	11/06/2008	M.	PALLEAU	Bruno	attaché parlementaire de M. Gilles d'Ettore, député maire d'Agde	
Sète	France	11/06/2008	M.	GIORDANO	Jean-Baptiste	CEPRALMAR	Président et Conseiller régional
Sète	France	11/06/2008	M.	PAUGAM	Alain	CEPRALMAR	directeur
Sète	France	11/06/2008	M.	TUDESQ	Michel	Lycée de la mer Paul Bousquet	Directeur
Sète	France	11/06/2008	M.	MOGE	Philippe	DRAM Languedoc-Roussillon	Directeur
Paris	France	03/06/2008				réunion recherche	
Paris	France	03/06/2008	M.	GERARD	André	IFREMER prospective et stratégie	
Paris	France	03/06/2008	M.	COVES	Denis	IFREMER Sète	Coordonnateur aquaculture OM
Paris	France	03/06/2008	M.	BLANCHETON	Jean-Paul	IFREMER Palavas	expert poisson
Paris	France	03/06/2008	Mme	CAHU	Chantal	IFREMER Brest nutrition	
Paris	France	03/06/2008	Mme	CHATAIN	Béatrice	IFREMER Palavas	
Paris	France	03/06/2008	M.	RENAULT	Tristan	IFREMER La Tremblade	
Paris	France	03/06/2008	M.	PROU	Jean-Baptiste	IFREMER La Tremblade	
Paris	France	03/06/2008	M.	BODOY	Alain	IFREMER	
Paris	France	03/06/2008	M.	VANDEPUTTE	Marc	INRA mis à disposition IFREMER Palavas	
Paris	France	03/06/2008	M.	FOSTIER	Alexis	INRA physiologie animale et systèmes élevage	
Paris	France	03/06/2008	M.	MICHEL	Christian	INRA Jouy en Josas	
Paris	France	03/06/2008	Mme	QUILLET	Edwige	INRA Jouy en Josas génétique poisson	
Paris	France	03/06/2008	M.	AUBIN	Joël	INRA Rennes	
Paris	France	03/06/2008	M.	LAZARD	Jérôme	CIRAD Montpellier	
Paris	France	03/06/2008	M.	TOCQUEVILLE	Aurélien	ITAVI	
Paris	France	03/06/2008	M.	HAFFRAY	Pierrick	SYSAF	
Paris	France	03/06/2008	M.	LEBRIS	Hervé	ENSAR	
Paris	France	03/06/2008	M.	BONNEMAINS	Jacky	Robin des Bois	Président
Paris	France	03/06/2008	M.	DESHAYES	Cyrille	WWF France	Responsable programmes eaux douces
Paris	France	28/05/2008	M.	VILAIN	Lionel	France Nature Environnement- FNE	Conseiller technique réseau agriculture
Paris	France	28/05/2008	Mme	MONFORT	Marie-Christine	Consultante du marché des produits aquatiques	
Paris	France	27/05/2008	Mme	BOQUET	Magali	Fédération du commerce et de la distribution- FCD-	Chef du service alimentation qualité
Maisons Alfort	France	20/05/2008	M.	ORCIL	Jean-Pierre	OSEO	Directeur du réseau
Maisons Alfort	France	20/05/2008	M.	De Boisset	Alain	OSEO	Directeur de développement d'Oseo Garantie
Paris	France	14/05/2008				Réunion des bureaux d'études	
Paris	France	14/05/2008	Mme	GERVASONI	Erika	COFREPECHE-Paris	Chargée de projet
Paris	France	14/05/2008	M.	TRICHEREAU	Jacques	IDEE -Montpellier	Ingénieur développement de projet

Paris	France	14/05/2008	M.	CARLE	Serge	AQUALOG La Seyne sur Mer	Directeur
Paris	France	14/05/2008	M.	PEYROU	Bruno	Ocean Conseil- Marseille	
Paris	France	14/05/2008	M.	VIDAL-GIRAUD	Benoît	Via Aqua-Nantes	
Paris	France	14/05/2008	M.	BRUNEL	Gilles	FairPlus Holding- Saint Méloir des Ondes	Directeur général
Paris	France	14/05/2008	Mme	ALEXANDRE	Sylvie	DPMA	Directrice
Paris	France	14/05/2008	Mme	BIGOT	Cécile	DPMA	Sous-Directrice de l'aquaculture
Paris	France	13/05/2008	Mme	KOSCIUSKO-MORIZET	Nathalie	Secrétaire d'Etat à l'Ecologie	
Paris	France	13/05/2008	Mme	DAVEU	Marie-Claire	Secrétariat d'Etat à l'Ecologie	Directrice de Cabinet
Paris	France	13/05/2008	M.	BRESSON	Dominique	MEEDDAT	Conseiller technique Mer et littoral
Le Guilvinec	France		M.	LE RY	Jean-Michel	Consultant	
Paris	France	13/05/2008	M.	ROUBIN	Jean-Christophe	Ministère de l'Agriculture et de la pêche	Conseiller technique pêche et aquaculture
Le Guilvinec	France		M.	LE RY	Jean-Michel	Consultant	
MISSION EN POITOU-CHARENTE		Du 28 au 29/04/08					
La Rochelle	France	29/04/2008	M.	MILLE	Dominique	CREA	Responsable exploitation
La Rochelle	France	29/04/2008	M.	MARISSAL		GRAINOCEAN	PDG
La Rochelle	France	29/04/2008	M.	ZANETTE	Yvan	Conseil régional Poitou-Charentes	Chef du service Agriculture-Maritime
La Rochelle	France	29/04/2008	Mme	RAIMBAULT	Sylvie	Conseil régional Poitou-Charentes	Chargée de mission « littoral »
La Rochelle	France	29/04/2008	M.	BERTIN	Michel	Conchyliculteur	
Marennes	France	28/04/2008	M.	PATSOURIS	François	SRC Poitou-Charentes	Président
Marennes	France	28/04/2008	M.	CHAMPEAU	Laurent	SRC Poitou-Charentes	Directeur
Marennes	France	28/04/2008	M.	MORANDEAU	Philippe	SRC Poitou-Charentes	
Marennes	France	28/04/2008	M.	SUIRE	Jean-Pierre	SRC Poitou-Charentes	Pt du groupement qualité
Marennes	France	28/04/2008	M.	SALARDAINE	Jacques	SRC Poitou-Charentes	Vice Président
Marennes	France	28/04/2008	M.	MAIRE	Jacques	SRC Poitou-Charentes	
Marennes	France	28/04/2008	M.	BLANCHER	Philippe	CREA	Directeur
Marennes	France	28/04/2008	M.	BERTIN	Michel	APROMARAIS	Président
Marennes	France	28/04/2008	M.	GRENON	Serge	SRC Poitou-Charentes	
Marennes	France	28/04/2008	M.	GRASSET	Michel	SRC Poitou-Charentes	
Marennes	France	28/04/2008	M.	VIAUD	Gerald	SRC Poitou-Charentes	
Marennes	France	28/04/2008	M.	CHEMIN	Jean	SRC Poitou-Charentes	
Marennes	France	28/04/2008	M.	SERVANTON	Gilles	DRAM Poitou-Charentes, DDAM Charente	Mme Directeur
Marennes	France	28/04/2008	Mme	SIRET-JOLIVE	Kristel	DRAM Poitou-Charentes, DDAM Charente	Mme Chef service cultures marines Marennes
Marennes	France	28/04/2008	M.	BAUVE	François	DRAM Poitou-Charentes, DDAM Charente	Mme Service cultures marines
Marennes	France	28/04/2008	M.	GRANDPIERRE	Alde	DRAM Poitou-Charentes, DDAM Charente	Mme
Marennes	France	28/04/2008	M.	PROU	Jean	IFREMER Lhoumeau	Chef du laboratoire
Conférence Consensus à Ostende		DU 24 AU 25/04/08					
Bruxelles	Belgique	24/04/2008	M.	FILIC	Zelimir	Société MIRNA (Croatie)	Président
Ostende	Belgique	25/04/2008	M.	EDVARSEN	Torgeir	European Aquaculture Technology Platform	Secrétaire général
	Belgique	25/04/2008	M.	HOLMYARD	John	Offshore Shellfish Ltd (Ecosse)	Directeur général
	Belgique	25/04/2008	M.	MACLEOD	Douglas	Association des conchyliculteurs d'Ecosse	Président

	Belgique	25/04/2008	M.	SMAAL	Aad	Wageningen University	Prof. de la chaire de conchyliculture durable
MISSION AUX ANTILLES	DU 01 AU 6/04/08						
Grand Bourg Marie Galante	Guadeloupe	05/04/2008	M.	THIERY	Dominique	Chef d'entreprise	Rhumerie Bielle
Grand Bourg Marie Galante	Guadeloupe	05/04/2008	M.	SELBONNE	Harry	Pt de la communauté de communes	
Grand Bourg Marie Galante	Guadeloupe	05/04/2008	M.	BOULARDIN	Christian	Maire adjoint de Saint Louis	
Grand Bourg Marie Galante	Guadeloupe	05/04/2008	M.	SONORE	Raymond	Conseiller général	
Grand Bourg Marie Galante	Guadeloupe	05/04/2008	M.	LUCINA	José	Maire adjoint de Capesterre	
Grand Bourg Marie Galante	Guadeloupe	05/04/2008	M.	CORNANO	Jacques	Maire de Saint Louis; conseiller général	
Grand Bourg Marie Galante	Guadeloupe	05/04/2008	M.	TIROLIEN	Patrice	Maire de Grand Bourg Conseiller régional	
Grand Bourg Marie Galante	Guadeloupe	05/04/2008	M.	MOUGET	Denis	Entrepreneur TP	
Grand Bourg Marie Galante	Guadeloupe	05/04/2008	Mme	LABAU TOTO	Katty	Maire adjoint de Grand Bourg Ex aquacultrice en aquariologie	
Basse-Terre	Guadeloupe	04/04/2008	M.	HERMAN	François	Ferme marine de Pointe Noire; animateur du SYPAGUA	
Basse-Terre	Guadeloupe	04/04/2008	M.	BOUCHER	Patrick	Aquaculteur à Pointe Noire	
Basse-Terre	Guadeloupe	04/04/2008	M.	PRAVAZ	Christian	Aquaculteur en eau douce à Saint Claude	
Basse-Terre	Guadeloupe	04/04/2008	M.	SHITALOU	Elie	Secrétaire général IGUAVIE	
Basse-Terre	Guadeloupe	04/04/2008	M.	BEAUVARLET	René	Président du SYPAGUA	
Basse-Terre	Guadeloupe	04/04/2008	M.	DIAZ	Nicolas	Permanent du CRPMEM	
Basse-Terre	Guadeloupe	04/04/2008	Mme	HOFFERER	Sabine	DSV Guadeloupe	Directrice
Basse-Terre	Guadeloupe	04/04/2008	M.	MAISONNEUVE	Charles	DRAF Guadeloupe	Service de l'économie agricole
Basse-Terre	Guadeloupe	04/04/2008	M.	GRAUVOGEL	Stéphane	SGAR	
Basse-Terre	Guadeloupe	04/04/2008	M.	BLUA	Frédéric	DRAM Guadeloupe	Directeur
Basse-Terre	Guadeloupe	04/04/2008	Melle	DENIS	Laurence	DRAM Guadeloupe	Chef du service des affaires économiques
Le Carbet	Martinique	03/04/2008	M.	PALMOND		Aquaculteur marin au Carbet	
Le Carbet	Martinique	03/04/2008	M.	RAGO	Alexis	Ecloserie du Carbet	
Saint Joseph	Martinique	02/04/2008	M.	JEAN-PHILIPPE		Pisciculteur à Saint Joseph	
Fort de France	Martinique	02/04/2008	Mme	CORDERY	Chantal	COOPAQUA	Présidente
Fort de France	Martinique	02/04/2008	M.	VILLANOVE	Philippe	Ombrine aquaculture	
Fort de France	Martinique	02/04/2008	M.	JEANNE	Roger		
Fort de France	Martinique	02/04/2008	M.	BOUTON	Michel	Aquaculteur	
Fort de France	Martinique	02/04/2008	M.	BLAMELBE	Jacques André	Aquaculteur	
Fort de France	Martinique	02/04/2008	M.	RACINE	Alex	Aquaculteur au Vauclin	
Fort de France	Martinique	02/04/2008	M.	LARCHER	Karl	Agua Antilles Anses d'Arlet	Aquaculteur
Fort de France	Martinique	02/04/2008	M.	HALPHERN	Patrick	AQUAMARINE FARM	
Fort de France	Martinique	02/04/2008	M.	HALPHERN	Michel	Expert comptable	
Fort de France	Martinique	02/04/2008	M.	DEGRAS	Philippe	Association interprofessionnelle de la viande AMIV	Secrétaire
Fort de France	Martinique	02/04/2008	M.	AULIEN	Paul	Président ADEPAM; aquaculteur	
Fort de France	Martinique	02/04/2008	Mme	DOPPIA	Brigitte	ADEPAM	Conseiller
Fort de France	Martinique	02/04/2008	M.	SUIVANT	Louis	Association pour le développement de l'aquaculture en Martinique ADAM	Président
Fort de France	Martinique	02/04/2008	Mme	BOISDEFER	Gertrude	Conseil régional de Martinique	Chargée de mission ressources marines
Fort de France	Martinique	02/04/2008	Mme	LEBER	Régine	Conseil régional de Martinique	Chef du service agriculture et pêche

Fort de France	Martinique	01/04/2008	M.	AEMAR	René	CRPEM	Président
Fort de France	Martinique	01/04/2008	M.	FRANCIL	Hugues	CRPEM	Chargé de mission
Fort de France	Martinique	01/04/2008	M.	LINISE	Alain	CRPEM	Consultant
Fort de France	Martinique	01/04/2008	M.	ETNA	Camille	Membre du CESR; marin pêcheur	
Fort de France	Martinique	01/04/2008	M.	TOURNIER	François	Membre du CRPEM; armateur à la pêche au large	
Fort de France	Martinique	01/04/2008	M.	MARIE-REINE	Olivier	Membre du CRPEM; armateur	
Fort de France	Martinique	01/04/2008	M.	TUBUL	Gilles	Préfecture de région	SGAR
Fort de France	Martinique	01/04/2008	M.	POUPEAU	Vincent Guillaume	Préfecture de région	Chargé de mission
Fort de France	Martinique	01/04/2008	M.	ANDRIEU	Pierre-Yves	DRAM Antilles; DRAM Martinique	
Fort de France	Martinique	01/04/2008	M.	LENORMAND	Guillaume	DRAM Antilles; DRAM Martinique	Directeur adjoint; Chef du service affaires économiques
Fort de France	Martinique	01/04/2008	Mme	AIRAUD	Martine	DRAM Antilles; DRAM Martinique	Service affaires économiques
Fort de France	Martinique	01/04/2008	Mme	ROCHEFORT	Katia	Pôle agro alimentaire régional de Martinique PARM	Directrice
Fort de France	Martinique	01/04/2008	M.	FALGUIERE	Jean-Claude	IFREMER Le Robert	Chef du laboratoire aquaculture
Fort de France	Martinique	01/04/2008	M.	BERTRAND	Jacques	IFREMER	Délégué régional
Fort de France	Martinique	01/04/2008	M.	COVES	Denis	IFREMER	Chef du programme aquaculture tropicale
Fort de France	Martinique	01/04/2008	M.	ROUX	Eric	DAF	Service de l'économie agricole
Fort de France	Martinique	01/04/2008	M.	TOUZET	Thierry	DSV	Directeur
Fort de France	Martinique	01/04/2008	M.	BATTEDOU	Gilles	DIREN	
Fort de France	Martinique	01/04/2008	M.	LACAS	Jean-Guillaume	DIREN	
MISSION EN RHONE-ALPES		26/03/2008					
Lyon	France	26/03/2008	M.	MURGAT	Laurent	Association de développement de l'aquaculture et de la pêche en Rhône-Alpes (ADAPRA)	Président
Lyon	France	26/03/2008	M.	MONSERRAT	Michel	Syndicat des pisciculteurs du Forez (Loire) animateur de la pisciculture d'Etang de la Dombes, du pôle d'expérimentation et de progrès (PEP) et du programme intégré de développement agricole (PIDA Dombes)	Président
Lyon	France	26/03/2008	M.	CAUVIN	Gilles	animateur de l'ADAPRA et du Syndicat des pisciculteurs du sud-est (SPSE)	
Lyon	France	26/03/2008	M.	CORMORECHE	Jean-Christophe	SGAR Rhône-Alpes	chargé de mission agriculture
Lyon	France	26/03/2008	Mme	MICHAUX	Hélène	chargé de mission productions animales	
Lyon	France	26/03/2008	M.	VISSAC	Nicolas	DDAF Loire	responsable de la pisciculture
Lyon	France	26/03/2008	Mme	GOBARD	Magali	APPED (Association de promotion des poissons d'étang de la Dombes)	Président
Saint Paul de Varax	France	26/03/2008	M.	MOISSONNIER	Guy	SAS Dombes Poissons)	Président
Villars-lès-Dombes	France	26/03/2008	M.	BABOIN	Bernard		
Paris	France	25/03/2008		Réunion DRAF DDA à la DPMA			
Paris	France	25/03/2008	M.	HUSTACHE	Pierre	DPMA Bureau de la conchyliculture	
Paris	France	25/03/2008	Mme	COANTIC	Amélie	DDAF Indre	
Paris	France	25/03/2008	M.	MARCELIN	Francis	DDEA de l'Aube	
Paris	France	25/03/2008	Mme	BOBENRIETHER	Odile	DRDAF Haute Normandie /Seine maritime	
Paris	France	25/03/2008	M.	GUILLEMOTONIA	Bernard	DDAF Landes	
Paris	France	25/03/2008	M.	BOULAY	Patrice	DRAF Guadeloupe	

Paris	France	25/03/2008	M.	CHAUZEIX	Didier	DRAF Limousin	
Paris	France	25/03/2008	Mme	CARON	Agnès	DRAF Picardie	
Paris	France	25/03/2008	M.	LEMONNIER	Eric	DRAF Aquitaine	
Paris	France	25/03/2008	Mme	DUPUY	Manuelle	DRAF Bourgogne	
Paris	France	25/03/2008	Mme	MEVEL	Christine	DRAF Bretagne	Directrice adjointe.
Paris	France	25/03/2008	Mme	LAMY	Laure	DRAF Franche-Comté	
Paris	France	25/03/2008	M.	DACQUAY	Yann	DRAF Lorraine	
Paris	France	25/03/2008	Mme	WITTEN	Aude	DRAF Centre	
Paris	France	25/03/2008	M.	FALLON	Gérard	DDAF de l'Ain	
Paris	France	25/03/2008	M.	SOULARD	Gilbert	DRAF Poitou Charentes	
Paris	France	25/03/2008	M.	MAILLEAU	Claude	DDAF Gironde	
Paris	France	25/03/2008	M.	HUGUET	Daniel	DDAF Manche	
Paris	France	25/03/2008	M.	RIVASSEAU	Vincent	DDAF Orne	
Paris	France	25/03/2008	M.	MULLER	Olivier	DGFAR sous direction des exploitations agricoles	
Paris	France	25/03/2008	M.	DAROS	Franck	DRAF Pays de Loire	
Paris	France	25/03/2008	M.	SCHLUMBERGER	Olivier	DPMA Bureau de la pisciculture	
Paris	France	25/03/2008	Mme	BLANCHARD	Maguy	DPMA Mission de gestion des fonds structurels	
Paris	France	25/03/2008	Mme	GUILLON	Muriel	DDAF 87 Limoges	
Paris	France	25/03/2008	M.	VISSAC	Nicolas	DRAF Rhône-Alpes	
Paris	France	25/03/2008	M.	GEFFROY	Yves	DDAF Manche	
MISSION EN BRETAGNE NORD		24 ET 25/01/08					
Le Vivier sur Mer	France	24/01/2008	M.	BREST	Goulven	SRC Bretagne Nord	Président
Le Vivier sur Mer	France	24/01/2008	Mme	MADEC	Florence	SRC Bretagne Nord	Secrétaire générale
Le Vivier sur Mer	France	24/01/2008	M.	SALARDAINE	Gérard	Maire du Vivier sur Mer	
Le Vivier sur Mer	France	24/01/2008	M.	JANIN	Maurice	Maire de Cancale conseiller général	
Le Vivier sur Mer	France	24/01/2008	M.	NADEAU	François	DDAM Ille et Vilaine	Directeur
Le Vivier sur Mer	France	25/01/2008	M.	LE MOAL	Marcel		Ostréiculteur-mytilliculteur
Le Vivier sur Mer	France	25/01/2008	M.	DELANGUE	Arnaud	Cultimer	Directeur général
Le Vivier sur Mer	France	25/01/2008	M.	HURTAUD	Gérard	Mytilimer	Co-gérant
Saint Méloir des Ondes	France	25/01/2008	M.	BARBE	Jean-Felix		Ostréiculteur
Saint Méloir des Ondes	France	25/01/2008	Mme	MAISON	Céline	SCO Edulis	Ostréicultrice
Paris	France	17/01/2008	M.	DE LA GORCE	Xavier	Secrétariat général de la mer -SGMER-	Secrétaire général
Paris	France	17/01/2008	M.	LE LANN	Gilbert	SGMER	Chargé de mission
MISSION EN NORMANDIE		10/01/2008					
Cherbourg	France	10/01/2008	M.	NAESS	Dag	Saumons de France	PDG
Blainville	France	10/01/2008	M.	COSTARD	Joseph	SRC Normandie Mer du Nord	Président
Blainville	France	10/01/2008	M.	TESSIER	Louis	SRC Normandie Mer du Nord	Vice Président
Blainville	France	10/01/2008	M.	ELIE		SRC Normandie Mer du Nord	Vice Président
Blainville	France	10/01/2008	M.	CHARBONNIER	Christophe	SRC Normandie Mer du Nord	Vice Président
Blainville	France	10/01/2008	M.	GODEFROY	Jacques	SRC Normandie Mer du Nord	Vice Président
Blainville	France	10/01/2008	M.	LAVAL	Jean-Simon	DDAM Manche	Chef du service des affaires économiques
Blainville	France	10/01/2008	Mme	LE BARBIER		CABANOR Blainville	
Blainville	France	10/01/2008	M.	LAFOSSE		CABANOR Blainville	
Blainville	France	10/01/2008	M.	ROPERT	Michel	IFREMER Port en Bessin	

Blainville	France	10/01/2008	Dr	REMOUE	Philippe	Syndicat Mixte d'équipement du littoral -SMEL	Président; Conseiller général
Blainville	France	10/01/2008	M.	BIRAIS	Didier	Conseil général de la Manche	Chef du service Mer
Blainville	France	10/01/2008	M.	RICHARD	Olivier	Syndicat Mixte d'équipement du littoral -SMEL	Biologiste
MISSION EN AQUITAINE		DU 3 AU 4/01/08					
Allons	France	03/01/2008	M.	ASTRE	Patrice	Pisciculteur à Allons 47-La ferme du Cirons	
Allons	France	03/01/2008	M.	LAMOTHE	Marc	Groupement de défense sanitaire d'Aquitaine GDSA	Président
Allons	France	03/01/2008	Mme	DOUET		Groupement de défense sanitaire d'Aquitaine GDSA	Directrice
Roquefort	France	03/01/2008	M.	BEZIAT	Jean-Claude	AQUALANDE	PDG
Roquefort	France	03/01/2008	M.	AUBET	Alain	AQUALANDE	
Roquefort	France	03/01/2008	M.	MAZEIRAUD	Emmanuel	AQUALANDE	
Mont de Marsan	France	03/01/2008	Mme	RAMES	Annie	DDAF 40-	Directrice adjointe
Mont de Marsan	France	03/01/2008	M.	GUILLEMOTONIA	Bernard	DDAF 40- Service Police de l'eau	
Mont de Marsan	France	03/01/2008	Mme	BARROS	Christelle	DDAF 40- Service développement rural	
Mont de Marsan	France	03/01/2008	M.	PRUNET	André	DDSV	Chef de service sécurité sanitaire des aliments.
Mont de Marsan	France	03/01/2008	M.	CARBONNIERE	Olivier	Conseil général 40- Service agriculture et espace rural	
Castets	France	03/01/2008	M.	CHAPERON	Arnaud	Viviers de France	PDG
Villandraut	France	04/01/2008	M.	BOUCHER	Jean	Ferme de Balizac esturgeon	Associé
Villandraut	France	04/01/2008	M.	BENOIT	Philippe	Ferme de Balizac esturgeon	Chef d'exploitation
Bordeaux	France	04/01/2008	M.	MAILLEAU	Claude	DRAF Aquitaine	Directeur délégué
Bordeaux	France	04/01/2008	M.	THIBAUT	Jean-Pierre	DIREN	Directeur
Bordeaux	France	04/01/2008	M.	GESTA	André	DIREN- Mission littoral	
Bordeaux	France	04/01/2008	M.	LEMONNIER	Eric	DRAF Aquitaine	
Bordeaux	France	04/01/2008	M.	RICHER	Philippe	Conseil général Gironde	Chef du service Littoral
Paris	France	19/12/2007	M.	AYMERIC	Michel	MEDAD- Direction des affaires maritimes	Directeur
Paris	France	04/12/2007	M.	BREST	Goulven	Comité national de la Conchyliculture-CNC	Président
Paris	France	04/12/2007	M.	MONNIER	Martial	Comité national de la Conchyliculture-CNC	Directeur
MISSION A MAYOTTE ET LA REUNION		DU 26 AU 30/11/07					
Mayotte			M.	BOUVIER	Vincent	Préfet de Mayotte	
Mayotte			M.	Noël du PAYRAT	Christophe	Préfecture de Mayotte	Secrétaire général adjoint
Mayotte			M.	MOUÏROU	Ahmed	Conseil général de Mayotte	ressources maritimes et terrestres
Mayotte			M.	BUSSON	Olivier	DDAM Mayotte	maritimes
Mayotte			M.	FAVRE	Jacques	DDSV	Directeur
Mayotte			M.	MAROT	Dominique	CAPAM	1er vice président
Mayotte			M.	DOMALAIN	Jacques	CAPAM	Directeur général
Mayotte			M.	GADENNE	Thimothée	AQUAMAY	Directeur
Mayotte			M.	MONJOIN	Nissiat	AQUAMAY	Technicienne
Mayotte			M.	GIANNOSI	Thomas	AQUAMAY	Crevettes
Mayotte			M.	LACEPPE	Thierry	AQUAMAY	Huîtres perlières
Mayotte			M.			Groupement du service militaire adapté-GSMA	Commandant
Mayotte			M.	PERROT	Yann	Mayotte aquaculture	Directeur
La Réunion			M.	PERROCHEAU	Didier	Préfecture de région	Directeur de cabinet
La Réunion			M.	AMODE	Houssen	Conseil régional	Directeur général des services

La Réunion			M.	HOARAU	Philippe	Conseil régional	
La Réunion			M.	COUPU	Jean-Marie	DRAM La Réunion	Directeur
La Réunion			M.	BANEL	Eric	DRAM La Réunion	Directeur adjoint
La Réunion			M.	COURTOIS	Ludovic	DRAM La Réunion	
La Réunion			M.	PAPOT	Patrick	DRAM La Réunion	
La Réunion			M.	BARNES	Kurt	Conseil en entreprises à l'Ile Maurice	
SEMINAIRE EUROPEEN SUR L'AQUACULTURE A BRUXELLES 15 ET 15/11/07							
Bruxelles	Belgique	14/11/2007	M.	BORG	John	Commissaire chargé de la pêche et des affaires maritimes	
Bruxelles	Belgique	14/11/2007	M.	FOTIADIS	Foklon	DG Pêche et Affaires maritimes	
Bruxelles	Belgique	14/11/2007	M.	SEAM	Sujiro	Membre de la RP de la France auprès de l'UE	
Bruxelles	Belgique	14/11/2007	M.	CUEFF	Jean-Claude	DG Pêche – Chef de l'unité IV Aquaculture questions sanitaires	
Bruxelles	Belgique	14/11/2007	M.	SAAB	Waddah	DG Pêche et Affaires maritimes	Conseiller du Commissaire Borg
Bruxelles	Belgique	14/11/2007	M.	GOULLEQUER	Philippe	IFREMER	
Paris	France	13/11/2007	M.	HEGAY	Thierry	Secrétariat d'Etat à l'Outre mer	Conseiller technique
Paris	France	25/10/2007	M.	RELOT	Philippe	Association française des professionnels de la pisciculture d'étangs-AFPPE	Président
Paris	France	25/10/2008	M.	DUVAL	Dominique	Comité interprofessionnel des poissons d'aquaculture-CIPA	Président
Paris	France	25/10/2008	Mme	WHITE	Yvette	Comité interprofessionnel des poissons d'aquaculture-CIPA	Directrice
Paris	France	25/10/2008	Mme	MERILLON	Edith	Ministère de l'Agriculture et de la pêche-DPMA	Chef du bureau de la pisciculture
Paris	France	25/10/2008	Mme	CUBERTAFOND	Aurelia	Ministère de l'Agriculture et de la pêche	Chef du bureau de la conchyliculture
Paris	France	24/10/2007	Mme	JIGUET	Judith	Ministère de l'Agriculture et de la pêche	Directrice adjointe de Cabinet
Paris	France	24/10/2007	M.	AUFFRET	Yves	Ministère de l'Agriculture et de la pêche	Conseiller technique pêche et aquaculture
Paris	France	24/10/2007	Mme	BIGOT	Cécile	Ministère de l'Agriculture et de la pêche-DPMA	Sous Directrice de l'aquaculture

COMPARAISON DES REGLEMENTATIONS EN EUROPE

PAYS	Cadre national	Gouvernance nationale	Corpus réglementaire	Gestion locale	Outils
Écosse	Scotland Marine Bill Plan Stratégique pour l'Aquaculture Écossaise (2003, révisé 2008)	Groupe de travail Interministériel sur l'aquaculture	Aquaculture & Fisheries (Scotland) Act 2007	Portail unique (encours de création) Plans locaux d'utilisation de la mer	Aquaculture planning
Norvège	Aquaculture act (2005)		Recueil de règlements Recueil de normes techniques et environnementales obligatoires	Portail unique (DRAM) Plans locaux d'utilisation de la mer	Modèles hydrodynamiques et outils de cartographie de sites
Espagne	Plan national de développement de l'aquaculture et plans régionaux	Observatoire Espagnol d'aquaculture (regroupant administrations, producteurs et chercheurs)	Pas de corpus réglementaire unique (État et régions)	Portail variable en fonction des types de production	Guidelines établis par le Ministère de l'agriculture et de l'Environnement, les professionnels et l'IUCN.
Italie	Loi de modernisation de la pêche et de l'aquaculture (2003) Plans de développement de 3 ans	"Table bleue" regroupant administrations nationales (agriculture et environnement) et régionales, présidents de structures professionnelles, syndicats	Décret législatif sur la mise en œuvre de la loi	Pas de portail unique procédure variable suivant les régions	Guidelines établis par l'ICRAM et l'Agence nationale pour la protection de l'environnement.
Danemark	Fisheries act (2004) couvrant aussi l'aquaculture		Corpus de Règlements pour l'aquaculture marine et pour l'aquaculture continentale	Portail unique (DRAM) Plans locaux d'utilisation de la mer	Guidelines dans les plans régionaux